

FEMME PLURIMALES

n°65
Trimestriel
Février 2019

bpost
business
PB-PP / B-12241
BELGIË(N) - BELGIQUE
BXL X P N°405 257

Publication des
Femmes Prévoyantes
Socialistes



**SÉCU ET
SOLIDARITÉ :
NE DÉTRICOTONS
PAS NOS DROITS**

Nous sommes quelques-unes,
et de plus en plus nombreuses,
à contribuer à la réalisation de
ce magazine. Y sont répertoriés :
nos questionnements, nos positions
féministes, nos coups de poing,
nos envies de changement, nos luttes,
nos chutes et nos victoires.

LE FEMMES PLURIELLES

Vous souhaitez le recevoir
gratuitement chez vous ?



Rien n'est plus simple ! Faites-en la demande : par mail : femmes.plurielles@solidaris.be ou par tel : 02 / 515.04.01

Des remarques ?

Des suggestions ?

Des coups de gueule ou

Des mots d'amour ?

Écrivez-nous sur :

femmes.plurielles@solidaris.be

ou envoyez-nous tout ça

à l'adresse suivante :

Femmes Prévoyantes Socialistes

(Femmes Plurielles),

1-2 place Saint Jean

1000 Bruxelles

◆ ◆ ◆ EDITO

Conçue en Belgique au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la sécurité sociale n'a pas seulement pour but de lutter contre la pauvreté, mais doit empêcher d'y basculer. Chaque individu en bénéficie, à tous les niveaux et selon sa situation. Pourtant, beaucoup en minimisent l'importance. Le simple fait de cotiser ouvre un droit aux prestations lorsque le risque survient (chômage, maladie, pension). Notre système de sécurité sociale est fondé sur une redistribution solidaire de l'argent qui prend en compte l'état social des personnes. Tout le monde cotise donc pour tout le monde : les bien-portant-e-s pour les malades, les jeunes pour les moins jeunes, etc. Aujourd'hui, beaucoup d'idées fausses circulent sur la sécurité sociale belge : elle serait trop chère, elle ne fonctionnerait plus à cause des « étrangères/ers », « des profiteuses/eurs ». On voudrait nous faire croire qu'il s'impose de revoir les pensions à la baisse et le temps de travail à la hausse, que les cotisations sociales ne suffisent plus et que donc il faut avoir recours aux assurances privées. Chacun-e pour soi en somme... Si on en a les moyens ! On entend dire que le « trou » de la sécurité sociale serait dû à l'utilisation inconsidérée par les citoyen-ne-s des soins de santé. En réalité, ce « trou » résulte en premier lieu de la « crise »

financière, économique et de l'emploi. Les citoyen-ne-s n'en sont pas la cause et elles/ils ne doivent pas en être les victimes. Or, pour faire face aux diverses « crises économiques », les gouvernements successifs ont mis en place, à des degrés divers, des politiques d'austérité attaquant directement la sécu et son mode de financement. L'État, cherchant à faire des économies va, en effet, « piocher » dans un bien commun qui appartient à tou-te-s. Certes, il faut évaluer les dépenses de la sécurité sociale, s'assurer que l'argent soit utilisé efficacement. Des améliorations sont possibles. Mais l'urgence aujourd'hui, c'est de veiller à ce que les inégalités entre les citoyen-ne-s ne se creusent pas davantage. L'urgence, c'est que chacun-e puisse être aidé-e en cas de coup dur de la vie. L'urgence, c'est de maintenir la solidarité ! Avant de vous souhaiter une agréable lecture de ce nouveau numéro, l'équipe des FPS tient à remercier chaleureusement Marie-Anaïs Simon, qui a coordonné le magazine Femmes Plurielles pendant près de 2 ans, pour son remarquable travail. Nous lui souhaitons de merveilleuses aventures ! Bienvenue aussi à Elise Voillot qui, aucun-e n'en doute, assurera la relève avec brio !

Rosine Herlemont, Chargée d'étude FPS

◆ ◆ ◆ SOMMAIRE

4>30

Dossier : Sécu et solidarité :
ne détricotons pas nos droits

31

Concours de chroniques
féministes : les résultats

Coordination générale : Elise Voillot
Équipe de rédaction : Stéphanie Jassogne & Elise Voillot

Administration : Isabelle Colback et Christiane Bonhomme
Concept et mise en page : www.dirk.studio
Illustration de couverture: Image de manifestation FPS © archives FPS

Editrice responsable : Xénia Maszowez, FPS Secrétaire Générale, 1/2 Place Saint-Jean, 1000 Bruxelles

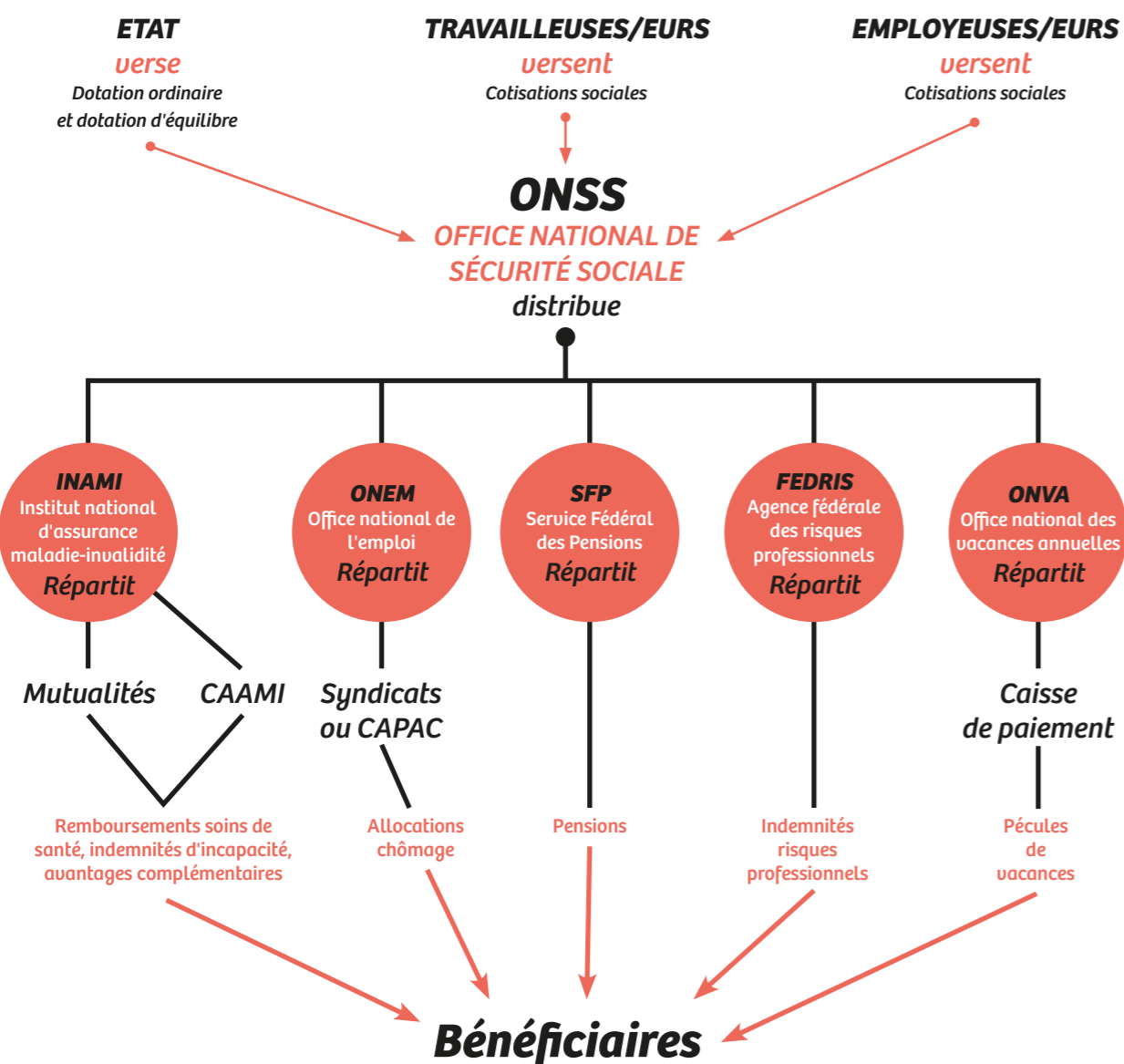
La sécu, c'est quoi ? On vous dit tout !

Julie Gillet – rédactrice externe

Perdre son emploi, tomber malade, se blesser, être trop âgé-e pour pouvoir travailler...

Autant de désagréments qui risquent de nous arriver à toutes et tous et dont la sécurité sociale nous protège. Mais la sécu, qu'est-ce que c'est exactement ?

D'où ça vient ? Dans cet article, on vous dit tout !



La sécu, c'est quoi ?

La sécurité sociale permet de bénéficier de revenus de remplacement et/ou de compléments de revenu dans certaines circonstances. Lorsque l'entreprise de Joséphine a fermé, elle s'est vue octroyer une allocation de chômage le temps de retrouver un emploi. À 65 ans, Romuald a pu bénéficier d'une pension bien méritée. Quant à Sophie, tombée dans les escaliers, ses soins de santé (ambulance, plâtre, radios...) ont été remboursés. Mais elle couvre aussi d'autres domaines : les congés payés, les maladies professionnelles, les accidents de travail... La sécurité sociale bénéficie donc à chacun-e d'entre nous, à un moment ou l'autre de notre vie. C'est un instrument indispensable de solidarité entre les personnes et un excellent moyen de lutter contre la pauvreté.

Qui paye pour la sécurité sociale ?

En Belgique, la sécurité sociale repose sur la solidarité. On ne cotise pas uniquement pour ses propres (futurs) besoins, mais pour ceux de l'ensemble de la population. Le but du système n'est pas de faire du profit, mais bien d'assurer un revenu et un niveau de vie minimum à chaque citoyen-ne.

Les travailleuses/eurs mettent en commun une partie de leur salaire brut (ce sont les « cotisations ONSS » sur leur fiche de paie). On dit qu'elles/ils cotisent. Cette cotisation représente 13% de leur salaire brut. Les employeuses/eurs paient tous les mois, pour chaque travailleuse/eur, une cotisation supplémentaire. Elle s'élève à environ 30% de la rémunération brute de la/du salarié-e. Enfin, l'État fédéral participe également au financement de la sécurité sociale par le versement de subventions et d'une partie des recettes de certaines taxes (comme la TVA ou les accises sur le tabac par exemple).

Comment est réparti l'argent ?

L'ensemble de ces contributions est mis dans un pot commun : l'ONSS (Office National de sécurité sociale).

Cet organisme central est chargé de la perception, de la gestion et de la répartition de tout cet argent. Le budget de la sécurité sociale s'élève à plus ou moins 121 milliards d'euros par an. Celui-ci vient donc des travailleuses/eurs, des employeuses/eurs et de l'État fédéral². Il est ensuite redistribué entre différents organismes qui couvrent chacun différents « risques de la vie » : la maladie et l'invalidité (INAMI - Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité), le chômage (ONEM - Office National de l'Emploi), les vacances annuelles (ONVA - Office National des Vacances Annuelles), la pension (SFP - Service Fédéral des Pensions), les risques professionnels (FEDRIS - Agence Fédérale des risques professionnels), et dans une moindre mesure, les allocations familiales (dont s'occupent maintenant les régions depuis la 6^e réforme de l'État).

Ces différents organismes se chargent alors de redistribuer l'argent à celles et ceux qui en ont besoin, et notamment, selon les chiffres de la FGTB³ en 2017 :

- la pension de 2.100.000 pensionné-e-s ;
- les allocations de chômage de 612.000 travailleuses/eurs sans emploi et dont 107.000 prépensionné-e-s ;
- 169.000 victimes d'accidents du travail ;
- les remboursements des soins de santé et des médicaments de 6.700.000 citoyen-ne-s et des 3.125.000 personnes à leur charge ;
- les allocations familiales des 2.772.000 enfants de 1.600.000 familles ;
- des vacances annuelles à 4.500.000 travailleuses/eurs...

Un peu d'histoire

Notre système de sécurité sociale est le résultat d'une série de luttes, menées principalement par les ouvrières/ers. Encore au début du 20^e siècle, leurs conditions de travail et de vie étaient désastreuses : logements misérables, maladies, travail des enfants, sous-alimentation... L'espérance de vie moyenne n'atteignait pas 65 ans. C'est pourquoi les travailleuses/eurs se sont battu-e-s pour améliorer leurs conditions.

En 1903, la première assurance sociale obligatoire (contre les accidents du travail) voit le jour. L'assurance-pension, les congés payés et les allocations familiales suivront. Il faudra attendre la fin de la 2^e guerre mondiale pour assister à la naissance de l'ancêtre de notre système de sécurité sociale actuel : l'arrêté du 28 décembre 1944 rend obligatoire l'assurance maladie-invalidité ainsi que l'assurance chômage et met en place l'ONSS.

Pourquoi faut-il la défendre ?

Aujourd'hui, notre système de sécurité sociale est fortement critiqué, notamment par une droite néolibérale qui y voit la source de tous nos maux et prêche l'austérité et la réduction des dépenses publiques comme seules issues à la crise. Le gouvernement fédéral ne cesse de prendre des mesures qui menacent ce que plusieurs générations ont mis des années à construire. Pourtant, la sécurité sociale, loin d'être un fardeau budgétaire, est bel et bien un moteur de développement économique et un puissant outil de lutte contre les inégalités sociales⁴. Sans elle, un accouchement coûterait 2.500 € aux parents, contre 370 €€ environ actuellement. Les pensionné-e-s ne pourraient compter que sur leurs économies (si elles et ils en ont). Le risque de pauvreté frapperait 45 % de la population belge. Et ce ne sont que quelques exemples... C'est pourquoi nous devons défendre la sécurité sociale et continuer à nous battre pour ces droits sociaux acquis de longue lutte.

¹ « Réforme du financement : la sécurité sociale en danger ! » FGFB Ensemble, on est plus fort. 1 Avril 2017. <http://www.fgfb.be/-/reforme-du-financement-de-la-secu-la-securite-sociale-en-danger->

² À noter que les allocataires qui n'ont pas d'emploi mais un revenu de remplacement cotisent également.

³ Réforme du financement : la sécurité sociale en danger ! » FGFB Ensemble, on est plus fort. 1 Avril 2017. <http://www.fgfb.be/-/reforme-du-financement-de-la-secu-la-securitesociale-en-danger->

⁴ Latitude Jeunes. La sécu c'est quoi ? Mai 2013. <http://www.latitudejeunes.be/SiteCollectionDocuments/Outils/Brochure%20S%C3%A9cu%20B%C3%A0T%20OK.pdf>

◆ ◆ ◆

Manifeste pour un nouveau pacte social et écologique :

la promesse d'un monde meilleur

Fanny Dubois - conseillère politique chez Solidaris et chercheuse à l'ULB
Laudine Lahaye - chargée d'études FPS

Au début du 20^e siècle, la population belge durement éprouvée par la guerre et le fascisme, a peu de moyens pour se protéger de la misère. Les citoyen-ne-s sont démuni-e-s face aux difficultés de la vie telles que la maladie, les accidents du travail, la perte d'emploi ou la vieillesse. Dans ce contexte, patron-e-s et syndicats se mettent autour de la table pour élaborer le Pacte social de 1944. Celui-ci prévoit un État social fort, avec notamment l'instauration de la sécurité sociale fondée sur une solidarité entre les différentes classes de la société. Depuis lors, ces politiques sociales se sont étoffées... alors pourquoi 33 personnalités engagées ont-elles rédigé un Manifeste qui regroupe leurs idées et qui appelle aujourd'hui à créer un nouveau pacte social et écologique ?

Certes, nous sommes presque 100 ans plus tard, mais le quotidien reste sombre pour beaucoup et l'avenir incertain pour tou-te-s. Notre société est malade, personne ne peut le nier. Croire que le remède viendra d'un « retour de la croissance » est une illusion, car c'est cette volonté de produire à outrance, pour amasser toujours plus, qui constitue en réalité le cœur du problème. Cette crise provoque des dérèglements qui ne sont pas seulement économiques, mais aussi sociaux (explosion des inégalités), politiques (montée des « populismes »), géopolitiques (décomposition de l'Union européenne, crise migratoire, guerres) et environnementaux (épuisement des ressources, changement climatique, dégradation des milieux de vie).

À qui la faute ?

Face à ces dérèglements, l'État social promu par le Pacte de 1944 est régulièrement pointé du doigt. On l'accuse de ne plus être adapté aux enjeux du temps présent : pour les un-e-s, qui se cachent à peine de vouloir s'en débarrasser, il serait trop coûteux, il étoufferait l'activité économique et la compétitivité ; pour d'autres qui feignent de le défendre, il serait trop généreux envers les « étranger-e-s » (migrant-e-s, immigré-e-s ou leurs descendant-e-s) et les « profiteuses/eurs ». Dans les deux cas, l'État social est vu comme un problème, voire le problème. Cependant, les autrices/teurs du Manifeste soutiennent que **l'État social n'est pas le problème, mais la solution aux défis actuels et futurs**. C'est pourquoi, établir un nouveau pacte social, mais aussi

écologique, est la clé pour (re-)construire un monde meilleur. En effet, dans quelles conditions souhaitons-nous vivre ? Le choix auquel nous sommes confronté-e-s n'est pas « politicien ». C'est un choix de civilisation entre une société qui reconnaît le droit de chacun-e à l'émancipation et qui garantit la cohésion sociale, ou une société guidée par des politiques sécuritaires et identitaires qui exacerbent les inégalités en protégeant une minorité au détriment des autres. La question de l'État social est l'enjeu central de ce choix de société.

L'État social... c'est quoi au juste ?

Derrière le terme d'État social, on trouve un ensemble d'institutions, de lois, de dispositifs mis en place dans notre société pour garantir le bien-être

des individus et le bien-vivre ensemble. On le qualifie de « social » car il veille à ne laisser personne sur le bord du chemin. Il se concrétise autour de trois piliers d'une part (les services publics, les droits du travail, la sécurité sociale) et de trois dynamiques politiques de l'autre (la régulation de l'économie, la répartition des richesses, la concertation sociale entre les détentrices/eurs du capital et les représentant-e-s des travailleuses/eurs et des allocataires sociales/aux).

Si, depuis 1944, l'État social n'a pas pu réduire la totalité des inégalités sociales, de genre et de race, il les a toutefois largement diminuées. Les luttes féministes ont par ailleurs activement contribué à améliorer son fonctionnement. Depuis sa création, le taux de féminisation de l'emploi n'a fait qu'augmenter, les femmes ont accédé en masse à l'éducation, le congé de maternité a été légalement reconnu...

Des attaques et remises en question incessantes

Le « Manifeste pour un nouveau pacte social et écologique » pointe les attaques que l'État social subit depuis la fin des années 80 par la montée en puissance du libéralisme conservateur. En Belgique, ces attaques se sont traduites en deux temps. Le premier temps se déroule entre les années 90 et le milieu des années 2000 avec la privatisation des services publics et la flexibilisation des droits du travail. Cela n'a apporté qu'un accroissement des inégalités sociales. Le second temps se déroule maintenant. Sous cette législature, c'est le cœur de l'État social qui a été impacté : la sécurité sociale. Tout ce mécanisme de solidarité collective a été fortement fragilisé par les politiques de rationalisation budgétaire appliquées par le gouvernement. C'est

◆ ◆ ◆

||

un nouveau pacte social, mais aussi écologique, est la clé pour (re-)construire un monde meilleur.

||

aussi la logique de concertation sociale qui a été profondément mise à mal. Les acteurs syndicaux et mutualistes, historiquement désignés pour faire entendre les besoins des travailleuses / eurs, des patient-e-s et des allocataires sociales/aux, n'ont presque pas été écouté-e-s dans leurs recommandations.

De quoi pourrait être fait demain ?

Sept principes fondamentaux pour un monde meilleur concluent le Manifeste :

- 1) la solidarité pour la cohésion sociale : renforcer les liens entre individus plutôt que de monter des groupes de population les uns contre les autres ;
- 2) la démarchandisation : contrer la recherche de profit dans tout ce qui est essentiel à l'émancipation des individus ;
- 3) la valeur-travail et les statuts protecteurs : protéger tous les types de

travailleuses/eurs par une législation du travail solide et obligatoire dans tous les secteurs d'activité ;

4) l'intérêt général : lutter contre la privatisation des services publics car l'intérêt général doit primer sur le simple jeu des intérêts individuels ;

5) le développement durable par la régulation de l'économie : réguler l'activité économique pour préserver la planète, par exemple ne plus accepter qu'une entreprise abatte une forêt pour s'étendre ;

6) la justice sociale via la redistribution des richesses : retrouver la maîtrise de la fiscalité pour investir les richesses produites en faveur de la collectivité ;

7) la démocratie à travers la concertation sociale : maintenir et renforcer les négociations entre le patronat, les syndicats et l'État. Ce dernier n'est pas tout-puissant dans la gestion de la sécu !

Le « Manifeste pour un nouveau pacte social et écologique » encourage le plus grand nombre de citoyen-ne-s, d'associations, d'ONG, de syndicats, de mutualités, de fédérations d'employeurs... à se rassembler autour de ces principes fondamentaux, à les discuter, à y ajouter des points de vue complémentaires ou divergents... Nous vous invitons à visiter le site www.pactesocialecologie.org sur lequel le Manifeste peut être téléchargé. N'hésitez pas à y adhérer ou à nous contacter si vous souhaitez organiser une rencontre collective autour de ce Manifeste (fanny.dubois@solidaris.be).

La solidarité : l'ADN des mutualités et des FPS

Fanny Colard – chargée d'études FPS

DOSSIER

La solidarité est le concept à l'origine même de la sécurité sociale et notamment des mutualités. L'idée de base est que, par le biais de cotisations, les membres épargnent collectivement pour s'assurer contre d'éventuels risques individuels. Si l'entraide fait donc partie intégrante de l'ADN des mutualités, c'est aussi le cas de structures mutualistes, comme les Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS) ! Petit voyage dans le temps...

L'histoire des mutualités débute en Belgique au 19^e siècle. Le pays est alors en plein essor industriel et les conditions de travail de la classe ouvrière sont particulièrement pénibles, causant de nombreuses maladies et accidents. L'insalubrité des logements et l'alimentation de moindre qualité n'arrangent rien. Les salaires bas empêchent bien souvent de payer des soins de qualité (voire des soins tout court). Or, qui dit maladie ou accident dit arrêt de travail, c'est-à-dire absence de salaire. Partant de ce constat, les premières « sociétés de secours mutuels », prémisses des mutualités, voient le jour dans les années 1820. La mise en commun des cotisations permet ainsi d'aider les membres dont une éventuelle difficulté financière limite l'accès aux soins de santé. Seul-e-s les membres pouvaient bénéficier du soutien du « pot commun » en cas de besoin. La logique de solidarité est donc ici complétée par celle de la prévoyance, qui implique la prise de dispositions de manière « préventive ».

Il faut attendre la fin du 19^e siècle pour que deux lois (1894 et 1898) reconnaissent pleinement le rôle de ces structures et leur accordent des subsides publics. Les mutualités deviennent dès lors des organismes sociaux d'assurance. Le secteur mutualiste se structure progressivement en se regroupant par « piliers » traditionnels de l'État (chrétien, socialiste, libéral). Cela permet de diversifier l'offre de services, notamment par la création de caisses spécifiques à certaines maladies.

À cette époque, l'affiliation était libre et volontaire, mais elle ne donnait

généralement droit à l'intervention de l'assurance que pour la/le cotisant-e. En pratique, l'affiliation du chef de famille ne garantissait aucune intervention en cas de maladie de ses enfants ou de son épouse, car le système de droits dérivés n'existait pas encore.

L'origine des FPS

C'est dans ce contexte que diverses caisses d'entraide mutuelle féminines voient le jour. La première à porter le nom de La Femme Prévoyante est créée en 1913, au sein d'une mutualité socialiste locale. Ces structures visent à répondre aux besoins spécifiques relatifs à la santé des femmes, alors particulièrement mise à l'épreuve lors de grossesses peu suivies médicalement ou d'accouchements dans des conditions d'hygiène peu enviables. Pourtant, à l'époque, seule une minorité de femmes était affiliée à une mutualité. Une hypothèse avancée est qu'elles avaient plus tendance à faire primer les besoins immédiats de leur famille plutôt que ceux de la collectivité.

Or, pour les grandes figures du socialisme belge de l'époque, l'émancipation de la classe ouvrière n'était possible que si les femmes participaient elles aussi à l'effort collectif de solidarité.

C'est pourquoi, en 1922, l'Union nationale des fédérations mutualistes socialistes décide de créer un secrétariat spécifiquement chargé de promouvoir le concept de mutualité auprès des femmes belges. Celui-ci s'inspire des expériences de terrain des caisses locales de La Femme Prévoyante et en reprend le nom. Ce secrétariat a pour mission première

de défendre le droit à la santé des femmes et d'assurer la protection des mères et de leurs enfants via un système de couverture sociale efficace. De manière plus générale, il dresse également des revendications visant à défendre les droits des femmes en tant que citoyennes.

Mise en place d'épargnes prénuptiales, d'aide-ménagères en cas de maladie ou d'hospitalisation, organisation de consultations prénatales ou conjugales, ouverture de centres de vacances, de crèches, de centres de planning familial, publication d'une revue La Famille Prévoyante (ancêtre du Femmes Plurielles qui est entre vos mains), etc. Les actions menées par les FPS ne cessent de se diversifier, mais partagent toutes le même objectif : lutter pour plus d'égalité et de solidarité dans notre société.

De caisse d'entraide mutuelle, les FPS sont devenues un mouvement d'éducation permanente. Si les missions de l'association ont évolué depuis sa création, la défense de la sécurité sociale et la volonté de réaffirmer la place des femmes dans notre société restent partie intégrante de son ADN. Et sont malheureusement toujours autant d'actualité qu'en 1922...

POUR ALLER PLUS LOIN :

• **Julémont, Ghislaine. Femmes Prévoyantes Socialistes. Des combats d'hier aux enjeux de demain. Femmes Prévoyantes Socialistes, Bruxelles 2008**

• **Huens, Véronique. Les mutuelles de santé, actrices de l'économie sociale. Analyse de Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, 2014**



En mai, je vote !

Rosine Herlemont – chargée d'études FPS
Stéphanie Jassogne – chargée de communication FPS

Le 26 mai 2019, nous serons toutes et tous appelé-e-s aux urnes pour élire nos représentant-e-s aux niveaux européen, fédéral, régional et communautaire. Un scrutin multiple dont les enjeux s'annoncent particulièrement complexes et cruciaux.



©Wokandapix

Les résultats de ces élections auront des conséquences politiques importantes sur de nombreuses matières en lien direct avec notre quotidien. Que ce soit au niveau européen, où des décisions se prennent dans des domaines tels que l'agriculture, les politiques énergétiques ou l'immigration. Que ce soit au niveau fédéral, compétent entre autres dans des matières comme la justice, la sécurité sociale et les grandes lois de protection sociale (chômage, pension, assurance maladie-invalidité...). Que ce soit encore au niveau communautaire (la culture, l'enseignement, la santé...) ou régional (emploi, politiques économiques...). Les crises politiques, économiques et sociales qui secouent notre pays laissent

présager un retour à une situation extrêmement difficile pour une grande partie de la population, parmi lesquelles les femmes qui risquent d'être les premières touchées : précarisation des familles monoparentales, réduction du séjour maternité, pensions...

Le 26 mai 2019 sera l'occasion d'interpeller et de revendiquer par le biais de son vote. S'intéresser à la politique, c'est se mobiliser contre le désenchantement ambiant. C'est exprimer son opinion, choisir les représentant-e-s qui adopteront les lois et mesures qui font notre quotidien. C'est un moyen puissant d'envoyer un message aux gouvernements et aux

politicien-ne-s. Voter, c'est prendre sa place de citoyen-ne responsable et engagé-e.

Parce que les décisions politiques nous impactent toutes et tous, les FPS consacreront, cette année encore, leur campagne de sensibilisation et d'information aux enjeux des élections notamment, comme l'aborde le dossier spécial de ce numéro du Femmes Plurielles, en évoquant les dangers qui guettent notre sécurité sociale.

La campagne sera déployée d'avril à juin sur les réseaux sociaux et sur notre site internet : www.femmesprevoyantes.be/campagnes



Handicap et sécu : des enjeux qui dépassent les aides existantes

Céline Limbourg - assistante sociale ASPH
Manon Cools – chargée de communication ASPH

En Belgique, l'État, les employé-es et les employeuses/eurs cotisent pour financer la sécurité sociale. Pour certaines personnes en situation de handicap, la réalité est plus compliquée. Nombreuses d'entre elles souhaiteraient participer à un système qui repose sur un principe de solidarité (payer en fonction des moyens et recevoir en fonction des besoins). Or, faute de politique inclusive dès le plus jeune âge, certaines personnes en situation de handicap, bien plus souvent aptes à travailler qu'on ne le croit, se retrouvent parfois contraintes de ne pas travailler, confrontées à un marché de l'emploi peu propice. Ces nombreux freins les conduiront souvent dans des caisses d'allocations résiduelles, faute de mieux. Cette ségrégation des personnes en situation de handicap et de leurs parcours ne leur permet pas de trouver pleinement leur place dans la société. Elle ne favorise pas non plus l'émancipation, l'autonomie et la pleine participation de toutes et de tous au sein de la société.

Un régime pour celles et ceux qui ne cotisent pas/plus

À côté du système de sécurité sociale, le régime résiduaire existe donc pour les personnes qui ne peuvent pas bénéficier des 5 branches de la sécurité sociale (chômage, pensions, assurance maladie-invalidité...). N'ayant pas de liens directs avec le marché du travail, elles ne cotisent pas pour la sécurité sociale. On retrouve dans ce système l'aide sociale, la garantie de revenus aux personnes âgées, les prestations familiales garanties et les allocations aux personnes handicapées. Ce régime permet aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'allocations de remplacement de revenus ou d'allocations d'intégration... parfois nettement inférieures au seuil de pauvreté. Pour bénéficier de ces allocations et avant d'introduire une demande d'allocation pour personne en situation de handicap, la personne devra avoir fait valoir ses droits auprès de tous les autres régimes de la sécurité sociale. Dans certains cas, une personne en situation de handicap pourra par ailleurs bénéficier à la fois d'une indemnité issue de l'assurance maladie invalidité et d'une allocation pour

personnes handicapées (dans le cas par exemple d'un emploi à temps partiel et d'une allocation parallèle). Tout cela peut vite devenir un vrai parcours du combattant.

Il existe trois allocations pour personnes en situation de handicap différentes en fonction de l'âge :

- L'ARR, allocation de remplacement de revenus
- L'AI, allocation d'intégration
- L'AAPA, allocation d'aide à la personne âgée

Ces différentes allocations sont octroyées par la Direction Générale Personnes Handicapées à la suite d'une évaluation de la situation familiale, financière et médicale des personnes qui en font la demande.

Vers où aller ?

Les aides octroyées sont essentielles aux personnes en situation de handicap. Toutefois, elles sont précaires et fastidieuses à obtenir ou à faire adapter en fonction de l'évolution de la personne (lourdeur administrative, temps d'attente pour obtenir un rendez-vous médical...). Un certain nombre de personnes s'y retrouvent par défaut, quand rien d'autre n'est possible

pour eux. Malgré de belles initiatives, nous restons encore trop souvent dans une vision ségrégative de la société. Cette ségrégation des personnes en situation de handicap et de leurs parcours ne leur permet pas de trouver pleinement leur place dans la société.

L'emploi est un vecteur d'émancipation et d'autonomie financière dont les personnes en situation de handicap devraient pouvoir jouir au même titre que tout-e citoyen-ne. Les politiques doivent se tourner vers une inclusion universelle en mettant en place une politique économique et sociale pour repenser nos modes d'organisation, tant dans le privé que dans le public : aide à l'intégration et l'aménagement, quotas d'engagements, accompagnement et formation, etc. De ce fait, ces personnes pourraient alors elles aussi cotiser et bénéficier du système de sécurité sociale, au lieu de devenir dépendantes d'une caisse ségrégative. L'inclusion n'est pas une utopie !

Pour plus de renseignements concernant les allocations pour personnes handicapées, n'hésitez pas à contacter l'ASPH au 02/515 19 19 ou par mail à [l'adresse suivante : asph@solidaris.be](mailto:asph@solidaris.be)



Interruption volontaire de grossesse : **l'hypocrisie de la loi**

Eloïse Malcourant - chargée de communication FCPF-FPS

En 1995, la 4^e Conférence internationale sur les droits des femmes à Pékin reconnaît que « les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit d'être maîtresses de leur sexualité, y compris leur santé en matière de sexualité et de procréation, sans aucune contrainte, discrimination ou violence ». Pour ce faire, il est primordial qu'elles aient accès à l'information et à des services de qualité tout au long de leur vie en matière de santé sexuelle et reproductive, dont l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). En Belgique, depuis 2003, la sécurité sociale permet la prise en charge de la quasi-totalité des frais liés à l'IVG. Mais, malgré cela, le combat pour un réel droit à l'IVG est loin d'être gagné...

L'assurance obligatoire gérée par l'Institut National d'Assurance Maladie Invalidité (INAMI) considère plusieurs aspects de la vie sexuelle et reproductive des femmes. La sécurité sociale permet, entre autres, une intervention en matière de consultations gynécologiques et de contraception. Elle verse des indemnités en cas de congé de maternité et intervient en cas de grossesse non désirée². Malgré une bonne prise en charge de l'IVG par la sécurité sociale, les décisions politiques pour améliorer son accès manquent à l'appel.

L'IVG, un enjeu de santé publique

Le 15 octobre 2018, la Belgique a adopté une nouvelle loi en matière d'IVG qui a été déposée par la majorité gouvernementale en juillet 2018. L'hypocrisie et le manque d'avancées de celle-ci ont été déplorés par de nombreuses associations, notamment du monde laïque et féministe. En effet, ce texte sort l'IVG du Code pénal, mais maintient des sanctions identiques à la loi de 1990 en cas de non-respect des conditions, tant à l'égard des femmes que des médecins³. Ce maintien des

sanctions n'encourage aucunement la sortie d'un schéma de culpabilisation des femmes qui souhaitent exercer leur droit à interrompre leur grossesse sans pression sociale ni stigmatisation. Outre le maintien des sanctions pénales, cette nouvelle législation conserve le délai légal de 12 semaines durant lequel il est autorisé d'interrompre une grossesse en Belgique. Cela signifie que la Belgique continuera, chaque année, à envoyer entre 500 et 1000 femmes qui ont dépassé ce délai vers les Pays-Bas ou l'Angleterre où les délais légaux sont respectivement de 22 et de 24 semaines. Dans ces cas particuliers, la sécurité sociale belge n'intervient pas. Outre les frais du voyage, les frais de l'intervention sont à charge des patientes. C'est pourquoi, afin d'améliorer l'accès à l'IVG en Belgique, de nombreuses associations plaident pour un allongement du délai légal au cours duquel une IVG peut être pratiquée. Enfin, afin de garantir l'accès à l'IVG en Belgique, il apparaît primordial d'accorder une attention particulière à la lutte contre la pénurie de médecins pratiquant l'interruption volontaire de grossesse. Cela passe par la valorisation du travail des médecins en centre de planning familial auprès des étudiant-

e-s en médecine. À l'heure actuelle, rares sont les universités en Fédération Wallonie-Bruxelles⁴ qui proposent une formation (toujours sur base volontaire) aux techniques d'avortement. C'est pourquoi, selon la Fédération des Centres de Planning Familial des FPS, l'inscription des techniques d'avortement dans le cursus d'enseignement en faculté de médecine de toutes les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit être envisagée afin que la loi puisse être appliquée dans l'intérêt de toutes les femmes, où qu'elles se trouvent sur le territoire national.

Pour aller plus loin, consultez le site de la Fédération des Centres de Planning Familial des FPS : www.planningsfps.be

¹ Nations Unies. Déclaration et programme d'action de Beijing, 1995.

² Si vous êtes en ordre de paiement de vos cotisations, la mutualité prend en charge la quasi-totalité des frais liés à l'IVG. Vous ne payez que le ticket modérateur (la part payée par la/le patient-e après remboursement de la mutualité), c'est-à-dire environ 3,60 € et la facture du laboratoire (frais d'analyse).

³ Emprisonnement allant de 1 à 3 mois à 1 an et amende allant jusqu'à 4.000 euros.

⁴ Seule l'Université Libre de Bruxelles en collaboration avec le GACEHPA propose une formation facultative aux techniques d'avortement aux étudiant-e-s en médecine.



La bourse ou la vie ?

Laudine Lahaye- chargée d'études FPS

Quel est le lien entre « Femina » en Belgique, « e.Warda » en Algérie, « Protección Cáncer Mujer » au Mexique ou simplement « Cancer insurance » en Inde ? Ce sont les noms de contrats d'assurance rédigés par des compagnies privées, pour les femmes en particulier. Ces compagnies proposent aux femmes de souscrire à une assurance contre les risques de cancer du sein, des ovaires, de l'utérus, du vagin ou de la vulve. Quelle est la face cachée de cette offre intrigante ?

Pour pouvoir bénéficier de ces assurances privées, les clientes sont invitées à verser de façon régulière une somme d'argent à la compagnie qu'elles auront choisie. Lorsque le cancer se déclare, celle-ci redistribue aux assurées une somme d'argent plus élevée pour acheter par exemple une perruque ou payer une aide-ménagère.

Des apparences trompeuses

Ce système, d'apparence généreuse et bienfaitrice, est en réalité conçu pour ne pas « coûter trop cher » aux compagnies. Ainsi, l'une de ces compagnies donne accès à cette assurance aux femmes âgées de 18 à 50 ans. Or, il est scientifiquement prouvé que l'âge est un facteur aggravant dans le risque de développer un cancer. Selon la Fondation contre le Cancer, 75 % des cas de cancer du sein apparaissent après l'âge de 50 ans¹. En conditionnant l'ouverture de ces contrats aux femmes de moins de 50 ans, la compagnie limite le nombre de femmes pour lesquelles une intervention financière sera nécessaire. Une autre restriction d'accès est posée par certaines compagnies : elles refusent les clientes ayant déjà eu un cancer par le passé. Parce qu'avoir déjà eu un cancer du sein augmente la probabilité d'en développer un autre².

La scandaleuse technique du "profilage"

Les « bonnes clientes » sont donc des femmes aisées (ayant les moyens de payer la prime mensuelle ou annuelle) et avant tout des femmes en bonne santé (qui ne risquent pas de tomber malade trop vite). Établir le profil du « bon client » est une pratique courante des assureurs privés. Ils peuvent refuser d'assurer des personnes sur base de leur dossier médical, surtout lorsque celui-ci indique des problèmes de santé. Ils peuvent aussi proposer différents barèmes d'intervention financière : plus la prime mensuelle sera élevée, plus la protection finale sera grande. À moins de s'endetter, les personnes à faibles moyens ne peuvent dès lors, au mieux, qu'accéder à la couverture minimale. En bref, au plus vous disposez d'argent, au plus vous pourrez vous soigner !

La privatisation nous met en danger

C'est malheureusement la logique vers laquelle tendent de plus en plus nos services publics: il s'agit de la « privatisation » et de la « marchandisation ». En principe, les services publics organisent une série de domaines de notre quotidien comme la santé, les transports en commun, la poste ou l'enseignement. Cela permet aux citoyen-ne-s de se soigner, de se déplacer, de s'instruire via des services d'intérêt collectif, c'est-à-dire avec des prix raisonnables et une exigence de qualité. Les opérateurs privés n'ont pas toujours les mêmes objectifs. Guidés par une philosophie libérale, ils cherchent d'abord à rendre leur activité lucrative, à faire du profit... pour rémunérer leurs actionnaires. Au contraire des mutualités, leurs activités sont peu réglementées. Laisser l'assurance maladie aux mains des compagnies privées mettrait beaucoup de monde dans l'incapacité de se soigner correctement. Nous basculerions dans un système à deux vitesses, comme aux USA. Là-bas, les mieux nantis peuvent suivre la hausse du montant des factures d'hôpital et des honoraires des médecins dues à la libre concurrence. Les autres ? Ils n'ont qu'à se priver de quelques repas pour acheter des médicaments.

Ne laissons pas la Belgique sombrer dans cette déplorable et injuste réalité. Il nous faut plus que jamais réaffirmer l'importance du modèle mutualiste et solidaire ! Une politique budgétaire saine et durable doit être appliquée au financement de la sécurité sociale. Sans elle, nous serions presque 1 personne sur 2 (45 %) à avoir des fins de mois impossibles à boucler³.

¹ Fondation contre le Cancer. «Cancer du sein-généralités.» Fondation contre le Cancer. 2018. <https://www.cancer.be/les-cancers-types-de-cancers-liste-z/cancer-du-sein>.

² Idem.

³ Capsule vidéo La sécu, c'est quoi ? Les enjeux de notre sécurité sociale belge - Solidaris. 22 Juin 2016.



Travailleuses domestiques :

« Dépoussiérons les mentalités ! »

Ioanna Gimnopolou – Solsoc

La Colombie est un pays pétri d'inégalités. Dans une société machiste aux discriminations flagrantes, être une femme est compliqué ! Ça l'est encore plus lorsqu'il s'agit d'exercer un métier comme celui de travailleuse domestique. Celui-ci suppose de très longues journées de travail, aucune sécurité sociale, de mauvais traitements... À Medellín, les travailleuses affiliées au syndicat SINTRAIMAGRA, partenaire de l'ONG FOS¹, luttent pour une vie meilleure. Rencontre².

Vingt-deux novembre à Bello, municipalité au nord de Medellín. Il est 20h, il fait sombre. La ruelle que nous empruntons offre une vue époustouflante sur le quartier. Nous apercevons une lumière dans une petite maison sur notre gauche. Nous entendons les rires des femmes. Elles nous attendent impatiemment pour nous raconter leurs histoires. Luz Edith Patiño (à gauche sur la photo), propriétaire de la maison, nous accueille chaleureusement. C'est leur dernière réunion de l'année.

Après les présentations, le responsable du projet et trésorier de SINTRAIMAGRA, William Romero, nous explique l'importance de cette initiative : « Les travailleuses domestiques sont particulièrement exploitées. L'objectif de ce projet est de les informer de leurs droits en organisant notamment des formations. Elles ont toutes droit à un travail décent et doivent pouvoir le revendiquer, bien que parfois cela s'avère difficile. » L'ambiance s'alourdit soudainement... Les femmes commencent à timidement lever leurs mains ; elles veulent partager leurs

expériences... C'est Beatrice Castellon qui commence. Quand son mari a eu un accident de travail, elle a commencé à travailler comme femme de ménage. Elle a nettoyé des murs pendant 4 jours en étant payée l'équivalent de 8 euros par jour. « La première fois, je suis sortie de là avec une fatigue telle que je n'avais même plus envie de respirer », nous confie-t-elle. Beatrice est actuellement sans emploi. Sa dernière employeuse l'a congédiée pour éviter de lui payer la prime de fin d'année.

La Colombie a ratifié pas moins de 4 conventions de l'Organisation Internationale du Travail renforçant la protection des droits des femmes dans le milieu du travail. Cependant la réalité est loin d'être idyllique ! Selon un rapport de l'École Nationale Syndicale, ONG dédiée à la défense des travailleuses/eurs, en 2017, seules 34% des femmes cotisaient pour leur santé : « J'ai travaillé pendant 13 ans dans une maison. La propriétaire me disait que je n'avais pas droit à la sécurité sociale. Je n'avais ni sécurité sociale ni prime de fin d'année. », nous explique Marleny

Amparo Patiño. Travailler en tant que femme de ménage suppose plusieurs risques, comme des accidents et des problèmes de santé liés à l'utilisation de produits nocifs. L'une d'entre elles nous explique qu'on lui demandait de nettoyer la salle de bain avec des produits toxiques et la porte fermée alors qu'elle est asthmatique.

Vu les nombreuses heures passées dans des environnements isolés, les travailleuses domestiques sont parfois victimes de violences et de harcèlement. Les femmes subissent aussi de nombreuses humiliations au quotidien : « Tu prépares des pâtes délicieuses pour la famille, mais tu ne peux pas en manger avec eux. Tu dois préparer un riz avec des œufs, que tu vas manger dans une assiette en plastique, sur le côté », nous explique Luz Dary les larmes aux yeux. Plusieurs de ces femmes sont des mères célibataires. Elles travaillent pour nourrir leurs enfants. Il leur est donc souvent difficile de réagir à ce genre de commentaires, par peur de perdre leur travail. Grâce aux formations de SINTRAIMAGRA, les travailleuses ont



© Bibbi Abuzzini - Solsoc

”
Vu les nombreuses heures passées dans des environnements isolés, les travailleuses domestiques sont parfois victimes de violences et de harcèlement.
 ”

pris connaissance de leurs droits. « Nous avons ouvert les yeux et nous nous sentons désormais plus fortes ! », ajoute Luz Dary en regardant fièrement autour d'elle.

Le cœur lourd, mais plein d'espoir, nous avons quitté la maison pour y revenir le lendemain matin et suivre Luz Edith durant toute une journée sur son lieu de travail. Celle-ci s'occupe d'Amalia, une retraitée âgée de 84 ans. Elle lui prépare à manger, prend ses rendez-vous chez le médecin et l'y accompagne, se promène avec elle... « Luz Edith travaille ici depuis 3 ans », nous confie son employeuse, Claudia Chavera (à droite sur la photo). « Presque 4 ans », la corrige Luz Edith.

Elles sont amies depuis 20 ans. Quand sa mère est tombée malade, Claudia avait besoin de quelqu'un pour s'en occuper ; elle a donc proposé à Luz Edith de travailler pour elle. « Malheureusement je ne peux lui proposer que le minimum légal, car je ne peux pas me permettre plus en tant qu'institutrice. Mais je lui paye sa sécurité sociale et sa prime de fin d'année », nous explique-t-elle. « Ce sont réellement nos mains droites. Nous leur confions le plus important pour nous : nos enfants, notre maman... Alors, pourquoi ne pas leur offrir tout ce dont elles ont besoin ? », conclut-elle en la regardant.

L'histoire de Luz Edith et celles de

toutes les travailleuses que nous avons rencontrées prouvent non seulement qu'il est primordial de connaître ses droits afin de pouvoir les revendiquer, mais également qu'avec peu d'efforts, en respectant les droits des autres, nous pouvons contribuer à un monde meilleur.

Solsoc est une organisation non gouvernementale (ONG) de coopération au développement. Avec des organisations du Sud, elle combat l'exclusion et les inégalités en Bolivie, au Burkina Faso, au Burundi, en Colombie, au Maroc, en Palestine, au Sénégal et en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en Belgique. Leur objectif commun est de contribuer à la construction d'un monde plus juste et plus démocratique.

¹ Fonds voor Ontwikkelingsamenwerking - Socialistische Solidariteit

² En 2017, FOS, IFSI et Solsoc ont entamé un programme commun autour du travail décent en Colombie. Ces rencontres ont été effectuées dans le cadre d'une mission de tournage d'un documentaire sur le sujet qui sortira dans le courant de 2019.



Raccourcissement du séjour en maternité : **les hôpitaux contre-attaquent**

Fanny Colard – chargée d'études FPS

Dans le cadre de sa grande réforme du paysage hospitalier lancée en 2015 et dans une volonté d'économies, la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block tente d'insuffler un raccourcissement des durées d'hospitalisation, notamment des séjours en maternité.

Pour ce faire, le gouvernement actionne le levier du financement des hôpitaux. Un système complexe qui a de nombreuses répercussions, tant sur l'offre hospitalière que sur les patient-e-s, et tout particulièrement sur les séjours en maternité...

Les hôpitaux sont financés, notamment par la sécurité sociale, sur base de leurs « activités justifiées », c'est-à-dire un système forfaitaire. Le financement des séjours hospitaliers est calculé par rapport à la durée d'hospitalisation moyenne au niveau national, pour chaque type de pathologie (en cas de cancer du sein, en cas de commotion cérébrale,...). Une « activité justifiée » correspond donc à une activité en adéquation avec la moyenne nationale.

Le budget national est dès lors réparti entre les hôpitaux sur base de leur nombre respectif d'admissions, pondéré selon la durée moyenne nationale de séjour pour cette pathologie. Du coup, si la durée de séjour d'un-e patient-e est plus courte que la moyenne nationale, l'hôpital est avantagé financièrement, vu que le financement reçu couvre une durée plus longue que la durée réelle. À l'inverse, une hospitalisation plus longue que la moyenne est désavantageuse pour la structure. Une technique qui encourage dès lors les hôpitaux à réduire de manière globale la durée des hospitalisations.

Les spécificités des séjours en maternité

Un raccourcissement « naturel » (c'est-à-dire sans incitant financier pour les hôpitaux) des séjours en maternité s'observe en Europe, les hôpitaux se réduisant de plus en plus à des centres de soins et de moins en moins à des centres de repos, comme c'était le cas auparavant. Or, si la durée moyenne des

hospitalisations lors d'un accouchement par voie basse sans complication diminue en Belgique (de 4,5 jours en 2010 à 4,1 jours en 2014¹), elle reste plus longue que la moyenne européenne (3,2 jours)².

En 2015, Maggie De Block propose donc de réduire d'un demi-jour le remboursement lié aux séjours en maternité, et de faire de même en 2016. Cette diminution d'un jour permettrait, en deux ans, de faire économiser 18,7 millions d'euros à la sécurité sociale, en anticipant le raccourcissement « naturel »³.

Les réactions des hôpitaux

De nombreuses structures hospitalières se sont opposées à cette mesure. Selon elles, l'économie estimée ne reflète pas du tout la réalité de terrain, car elle est calculée sur un tarif forfaitaire à la journée. Or, le coût réel d'une hospitalisation dépend de nombreuses variables (examens médicaux, soins spécifiques apportés,...). Dans le cas d'un séjour en maternité, l'essentiel des soins (et donc des dépenses) sont concentrés sur les 2 premiers jours après l'accouchement.

Cette réaction solidaire du secteur hospitalier a porté ses fruits : la durée du séjour en maternité n'a pas été rabaissée en 2016, mais n'a pas d'effet rétroactif, la diminution de 2015 reste donc d'application. L'économie prévue sur deux ans, qui avait déjà été budgétée, n'a pas pu être annulée. Mais celle-ci a été transformée en économie linéaire à appliquer sur le budget de tous les hôpitaux

et non uniquement sur les maternités, afin de mieux répartir l'effort⁴.

Et pour l'avenir ?

Depuis ces faits, le sujet se fait rare dans les médias et à l'agenda des politiques. Il est pourtant probable qu'il revienne prochainement car, en 2016, Maggie De Block a lancé des projets-pilotes de deux ans visant à tester un séjour (encore plus) écourté en maternité, dont l'évaluation devrait être publiée prochainement. Affaire à suivre...

Pour mieux comprendre les répercussions d'une sortie anticipée de la maternité sur les mères, consultez l'analyse de Fanny Colard : « Le raccourcissement du séjour en maternité : et après ? » sur www.femmesprevoyantes.be

¹ Voir <https://www.lecho.be/actualite/archive/Confusion-autour-de-la-duree-du-sejour-de-maternite/9772686>.

² La durée moyenne d'hospitalisation suite à un accouchement par césarienne sans complication diminue également : de 5,78 jours en 2010 à 5,29 jours en 2014. Voir www.maggiedeblock.be/fr/duree-du-sejour-hospitalier-lors-dun-accouchement/.

³ Pour plus d'informations, voir <https://www.lecho.be/actualite/archive/confusion-autour-de-la-duree-du-sejour-de-maternite/9772686.html>

⁴ Pour plus d'informations, voir <https://www.healthcare-executive.be/fr/actualites/socio-professionnel/sejour-ecourte-de-block-fait-marche-arriere.html> et <https://www.healthcare-executive.be/fr/actualites/socio-professionnel/sejour-ecourte-de-block-fait-marche-arriere.html>.



Cancer du sein, dépression ... vous prendrez combien de temps ?

Stéphanie Jassogne - chargée de communication FPS

Extraits des articles du Soir du 26/10/2018¹ et de la RTBF La Première du 27/11/2018².

Fin de l'année 2018, la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block annonçait son projet de mise en place d'une grille de référence qui fixerait la durée d'une incapacité de travail pour les maladies les plus fréquemment associées à un absentéisme de longue durée. Huit pathologies seraient impactées : les lombalgies, les problèmes musculaires de l'épaule, le canal carpien, la prothèse du genou, le cancer du sein, l'infarctus, la dépression légère et le burnout.

Pour la ministre de la santé, cette mesure, présentée sous forme de fiches indicatives de recommandations serait avant tout un outil : « On ne peut pas supposer que les médecins généralistes évaluent parfaitement la durée d'une incapacité de travail ». Elle ajoute que cela s'inscrit également dans la lutte contre l'augmentation du nombre de malades de longue durée. Pour Jean-Pascal Labille, secrétaire général de la mutualité Solidaris : « Ces grilles sont pertinentes s'il s'agit d'une aide à la décision pour les évaluateurs et prescripteurs, mais cela ne peut en aucun cas être un levier à des prises de sanctions ».

Un système punitif ?

Dans la foulée, le gouvernement MR/NVA a également décidé de s'attaquer au problème de la réintégration des malades longue durée. Maggie De Block a donc lancé un plan « d'activation » de ces malades. Parmi les mesures, on retrouve notamment des incitants ou des pénalités financières pour les mutuelles, selon leurs efforts dans leur réintégration.

Un plan qui ne reçoit pas l'approbation de Jean-Pascal Labille : « Je suis d'accord avec le principe d'accompagner les gens pour les remettre au travail. Mais ce n'est pas ce que Maggie De Block propose. Elle veut les forcer à reprendre le travail. Elle responsabilise financièrement les mutuelles, et pousse les médecins-conseils à prendre des décisions parfois tout à fait antinomiques par rapport à

une personne, ce n'est pas comme cela que l'on fait (...) C'est une approche comptable, budgétaire. Qui part d'un cliché qui voudrait que les malades profitent du système. On connaît tous quelqu'un dont on se dit qu'il n'est pas vraiment malade. Le problème, c'est qu'au départ d'un exemple comme celui-là, on en fait une généralité. Or, 50 % des gens reprennent le travail après deux mois. Et on assiste à une diminution significative du niveau des indemnités pour certains assurés sociaux. Pour le calcul des indemnités dans le cadre d'une reprise du travail à temps partiel, on tenait autrefois compte du salaire perçu. La réforme De Block ne tient compte que du volume de travail : conséquence, une très forte baisse des indemnités pour les bas et moyens salaires », renchérit monsieur Labille.

Et de rappeler que seule une petite partie des malades ne reprend pas le travail après six mois. « On vient de faire une enquête sur 16.000 personnes qui sont en maladie longue durée : 68% ont été considérées comme déclassées socialement — même si je n'aime pas ce terme —, inaptés au travail. Il faut répondre aussi à cet aspect-là des choses, et ce n'est pas en les obligeant à reprendre le travail que l'on va régler les choses. Il faut les accompagner, avec les offices des emplois comme on avait fait sous le gouvernement précédent, pour les aider à retrouver un poste adapté à leur situation de maladie, et sur base volontaire. Pas avec des mesures comme Maggie De Block a prises où l'employeur peut

licencier la personne sans indemnité parce qu'il n'y a pas de poste adapté. »

A propos de cette responsabilisation des mutuelles, « elles n'ont pas besoin d'un bâton pour jouer ce rôle d'accompagnement », rétorque Jean-Pascal Labille.

Sur son site web officiel, la ministre rassure : « Les directives constitueront un outil pour les médecins qui leur permettra de vérifier leur évaluation médicale. Tout le monde peut dormir sur ses deux oreilles. Cette évaluation restera une décision individuelle du médecin qui repose sur l'état médical du patient ».

Suite à la démission du gouvernement fédéral, celui-ci ne peut s'occuper que des affaires courantes (un gouvernement d'affaires courantes est, dans le système politique belge, un gouvernement qui exerce le pouvoir, de façon réduite, avec des compétences limitées), il n'est donc pas question que le gouvernement actuel prenne des décisions ou pose des actes qui engageraient durablement l'État. L'éventuelle mise en œuvre de cette mesure incombera donc à l'équipe gouvernementale qui le remplacera après le 26 mai 2019. Soyons donc vigilant-e-s !

¹ Burgraff, Eric. « Santé: bientôt une grille pour fixer la durée d'une incapacité de travail? » Le Soir +. 26 Octobre 2018. <https://plus.lesoir.be/188774/article/2018-10-26/santebientot-une-grille-pour-fixer-la-duree-dune-incapacite-de-travail?>

² RTBF La Première. « Remboursement des traitements innovants: des négociations "opaques" avec l'industrie. » Le soir. 27 Novembre 2018.

Pensions

pourquoi les femmes sont-elles plus pénalisées ?

Ermelinde Malcotte - chargée d'études Espace Seniors

Si le montant moyen de la pension des hommes n'est guère élevé, celui des femmes est plus bas encore. En effet, en Belgique, la pension moyenne des femmes est de 882 € par mois et celle des hommes de 1 181 € par mois, celle-ci dépassant le seuil de pauvreté (1 157 €). À la pension, nous conservons en moyenne à peine 66 % de notre salaire net¹.

Pourquoi de telles inégalités de genre ? Parce que les pensions sont étroitement liées aux salaires qui sont également déséquilibrés, les femmes gagnant en moyenne 20 % de moins que les hommes². Par ailleurs, la carrière des femmes est ponctuée de pauses, généralement pour s'occuper des enfants ou de la famille. Enfin, près de 44 % des femmes travaillent à temps partiel (contre 11 % des hommes). 17 % d'entre elles préféreraient un temps plein³.

L'objet de cet article n'est pas de décrire dans le détail la réforme des pensions menée par le ministre MR Daniel Bacquelaine, mais d'aborder les mesures qui vont aggraver le plus fortement les inégalités de genre⁴. Précisons que les hommes sont également touchés par ces nouvelles mesures et que leur niveau de vie va également baisser. C'est toute la population, en particulier les classes moyennes et populaires, qui va pâtir.

Deux réformes vont en particulier affecter les pensionnées : le relèvement de l'âge de départ à la pension et la réforme des périodes dites « assimilées ».

Le relèvement de l'âge de départ à la retraite

L'âge légal de départ à la pension va être relevé de 65 à 67 ans. Pour bénéficier d'une pension à taux plein, il faut dorénavant avoir

travaillé 45 ans et être âgé d'au moins 67 ans. Rappelons que l'espérance de vie en bonne santé est de 64 ans.

La durée de carrière moyenne des travailleuses belges est de 36,6 ans (contre 42,2 ans pour les hommes). Ainsi, seules 28% des pensionnées avaient droit à une pension complète en 2014⁵. Parallèlement, le gouvernement a réformé la pension minimum dont le montant dépend dorénavant de la durée de carrière. En contrepartie, le gouvernement n'a pas garanti l'accès des femmes au travail rémunéré. Il est donc à craindre que ces réformes débouchent sur un appauvrissement des pensionnées.

La réforme des périodes assimilées

Les périodes assimilées sont des périodes de chômage, mais aussi les congés maternité, de maladie, d'invalidité, les périodes de grève ou les crédits-temps motivés⁶ ainsi que la prépension. Ces périodes de « non-activité » sont dites « assimilées » car elles sont prises en compte dans le calcul de la pension légale sur base du dernier salaire perçu. Or, le gouvernement Michel a modifié les règles d'assimilation puisqu'on calculera désormais les droits à la pension sur base d'un salaire minimum fictif de 24 731 € par

an. Cette mesure concerne les périodes de chômage de plus d'un an, la prépension et les crédits-temps de fin de carrière. Par ailleurs, certaines périodes d'inactivité ne sont désormais plus assimilées.

Sur ce point, les femmes sont désavantagées car elles connaissent 37 % de périodes assimilées au cours de leur carrière (contre 30 % chez les hommes). Plus de la moitié des pensionnées (régime des salariés) ont une carrière composée à plus de 50 % de périodes assimilées et 42 % des périodes assimilées des femmes sont du chômage⁷. Cette réforme se soldera par une perte de pouvoir d'achat importante : environ 5000 € brut par an pour les personnes ayant connu cinq années de chômage⁸.

Les fonds de pension : une solution ?

La solution que propose le gouvernement pour contrer le bas niveau des pensions est d'investir dans les pensions privées (fonds de pension, assurance-vie, etc). On cherche donc à renforcer les pensions par répartition à l'aide des pensions par capitalisation⁹. Or, ce système est dangereux, coûteux et très inégalitaire. Dans les pays où la sécurité sociale est affaiblie, la crise financière de 2008 a laissé de nombreuses/eux pensionné-e-s sur le carreau. Par ailleurs, ce système coûte cher à la société car les sommes



© Teberhard grossgastéger

épargnées sont défiscalisées. Enfin, les mères isolées sont, parmi la population belge, les plus à risque de tomber dans la pauvreté. On imagine aisément qu'il est difficile, pour beaucoup de femmes, d'épargner pour leurs vieux jours. Ce phénomène explique que la pension complémentaire des femmes leur rapporte 47 % en moins qu'aux hommes¹⁰. Il est donc urgent de réinvestir la pension légale, qui est un dispositif solidaire et relativement égalitaire. Ainsi, le relèvement de l'âge de départ à la retraite, la réforme des périodes assimilées et l'investissement massif dans les dispositifs privés de pension vont fortement aggraver les inégalités de genre et appauvrir la population dans son ensemble.

¹ Eurostat Eurostat 2018. <https://ec.europa.eu/eurostat/data/database>
² BELGA. «Les femmes gagnent 20% de moins que les hommes en Belgique.» La libre. 22 février 2017. <https://www.lalibre.be/economie/emploi/les-femmes-gagnent-20-de-moins-que-les-hommes-en-belgique-58ad999fcd70e89818008703>.
³ Stabel, Enquête sur la force de travail. <https://stabel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel#documents>
⁴ Pour plus d'informations voir <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2018/12/Etude2018-Pensions.pdf>
⁵ FGTB. Fédération générale du travail de Belgique, Baromètre socio-économique. 2018.
⁶ ONEM. «Le crédit-temps avec motif.» ONEM. 1 juin 2017. <https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t160>
⁷ Peeters, Van Camp. «Périodes assimilées dans les trois régimes de pension : état des lieux, Bruxelles, Bureau fédéral

du plan.» Plan.be. 2016. <https://www.plan.be/publications/publication-1591-fr-importance-et-composition-des-periodes-assimilees-dans-les-trois-regimes-de-pension-etat-des-lieux>
⁸ Rosenfeldt. «Le démantèlement des pensions n'en finit pas !, Analyse pour le Cepag.» CEPAG. 2017. <http://www.cepag.be/publications/notes-reflexion-analyse/2017/demantèlement-pensions-n-finit-pas>
⁹ Les pensions légales sont des pensions par répartition. Elles relèvent de la sécurité sociale et sont payées par les cotisations sociales des travailleuses/eurs. Il s'agit d'un salaire socialisé puisque nous n'épargnons pas pour notre pension future, mais nous payons les pensions de ceux et celles qui sont actuellement à la retraite. Ce mécanisme repose donc sur la solidarité intra et intergénérationnelle. Les pensions par capitalisation sont une épargne privée, qui ne repose sur aucun mécanisme redistributif.
¹⁰ Op cit

Espace Seniors et les Femmes Prévoyantes Socialistes revendiquent :

- de réinvestir la pension légale qui doit garantir 75 % du salaire des dix dernières années de carrière ;
- des aménagements de fin de carrière qui encouragent la solidarité entre les aîné-e-s et les jeunes sur le marché du travail ;
- la réduction collective du temps de travail ;
- la prise en compte de la réalité des carrières féminines dans la réforme des périodes assimilées ;
- une pension légale forte de 1 500 € net minimum à un âge décent (60 ans) ;
- l'individualisation des droits dérivés de retraite sans pour autant pénaliser ceux et celles qui en bénéficient actuellement ;
- la prise en compte des inégalités sociales comme le décalage d'espérance de vie entre une cadre et une ouvrière/ier, la pénibilité au travail (dont la charge émotionnelle et psychosociale des emplois féminins) et les inégalités de genre ;
- et enfin une réforme des pensions qui ne soit pas déconnectée de la politique de l'emploi et de la politique fiscale.
- une pension légale qui ne pénalise pas les petits revenus au profit des hauts revenus ;

Pour aller plus loin, consultez l'analyse d'Éléonore Stultjens : « Nos pensions, leurs réformes : répercussions sur les femmes », sur : <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2018/12/Etude2018-Pensions.pdf>

« Prendre soin », un job de femmes ?

Marie-Anaïs Simon – rédactrice externe

« Qui prend soin des nouveau-nés, s'occupe des enfants et des personnes âgées, opte pour les métiers de service à la personne? Des femmes. Qui, entre une activité professionnelle et des tâches domestiques et familiales, accomplit une double journée de travail? Encore des femmes. Qui entreprend des démarches de réinsertion sociale, fait des courses, accompagne? Toujours des femmes¹. »

Cet extrait issu de la quatrième de couverture d'un essai de la philosophe Fabienne Brugère met en lumière les inégalités qui existent encore aujourd'hui dans ce qu'on appelle le *care*². Pourquoi les femmes sont-elles encore et toujours affectées à ces tâches ? Quelles conséquences ? Et surtout comment rééquilibrer la situation ? Nous tenterons de trouver des pistes de réponses dans cet article.

De la maternité au maternage...

Au fil des siècles, et en particulier pendant le 18^e, les rôles assignés à chaque sexe se sont rigidifiés³. Comme elles donnaient la vie, les femmes se sont vues attribuer par extension les soins aux nouveau-nés et aux petits-enfants, l'éducation, la vie de famille et l'entretien de la maison. La maternité s'est alors confondue avec les tâches de maternage et la figure de la mère est devenue la représentation parfaite du *care*. Les femmes étant alors toutes perçues comme des mères potentielles, l'imaginaire collectif les a considérées comme naturellement plus compétentes lorsqu'il s'agissait de prendre soin.

Aujourd'hui, même si les femmes ont largement intégré la sphère professionnelle, elles restent coincées dans ces rôles. Une étude américaine⁴ montre ainsi que les femmes adultes sont plus attirées par les métiers qui requièrent de l'altruisme et permettent une vie de famille alors que les hommes choisiront plus des métiers qui apportent du pouvoir et un revenu important. Par ailleurs, les fonctions qui consistent à satisfaire les besoins d'autrui (professions liées au soin et/ou au service) sont aujourd'hui principalement occupées par des femmes⁵.

La place de l'éducation

Ce déséquilibre est principalement dû à l'éducation et à la socialisation. La chercheuse Marie Bruyer expliquait qu'encore aujourd'hui, « l'éducation différenciée, la répartition des rôles entre filles et garçons, leur hiérarchisation, nous enseigne que ce sont les femmes qui ont « à faire » avec le soin à l'autre, avec la sollicitude »⁶. Les jeunes garçons, quant à eux, ne sont pas préparés à exercer ce type de tâches ou de professions. Au contraire... Toujours selon la chercheuse, « la question n'est plus de nous demander comment

nous acquérons la capacité de nous soucier de l'autre, mais plutôt comment nous perdons cette capacité ». Elle explique que tous les jeunes enfants ont la capacité de se soucier de l'autre, mais que cette capacité est entretenue chez les filles alors qu'elle est négligée chez les garçons.

Pas toutes égales face au care...

Vous l'aurez compris, face au travail du *care*, hommes et femmes ne sont pas égaux. Mais nous ne pouvons pas nous arrêter à ce constat. En effet, il est important de comprendre que lorsqu'il s'agit de prendre soin des autres, les femmes sont loin d'être égales entre elles. C'est ce qu'explique notamment une recherche-action de l'association belge Femmes & Santé : « les mécanismes de domination sont spécifiques selon le genre (patriarcat), mais aussi selon le contexte politique et économique (capitalisme) et selon l'appartenance ethnique (racisme). Ainsi, être femme, d'origine étrangère et avec un revenu socioéconomique faible renforce l'assignation au care et une répartition inégale des rôles⁷ ».



© Sabine van straaten

Il existe donc une division du travail de soin entre les femmes. Celle-ci devient un enjeu de fond pour les féminismes d'aujourd'hui. En effet, elle soulève l'un des paradoxes de l'égalité : pour obtenir une égalité professionnelle avec les hommes, certaines femmes exploitent d'autres femmes. On observe aujourd'hui que lorsqu'une femme doit moins prendre en charge les tâches les plus décourageantes liées au *care*, ce n'est pas parce que celles-ci sont mieux réparties entre femmes et hommes (dans le couple par exemple), mais bien parce qu'elle les délègue à d'autres femmes. Cela lui permet ensuite de dégager du temps pour être active dans des sphères plus valorisées socialement.

La dévalorisation du care

La question se pose alors, pourquoi les métiers liés au *care* sont-ils si dévalorisés et précarisés aujourd'hui ? Le problème se situe en grande partie dans la vision capitaliste et libérale de notre société. Étant donné que celle-ci ne peut envisager le fait de prendre soin des autres en terme de productivité, cela n'a aucune valeur pour elle. Le *care* est alors perçu comme une

qualité présente chez certaines personnes, mais surtout comme une corvée. Corvée de laquelle on peut être dispensé-e si l'on dispose d'assez de moyens. Par ailleurs, dans nos sociétés occidentales, une séparation stricte s'est créée entre, d'une part, la sphère publique largement occupée par les hommes et valorisée socialement et, d'autre part, la sphère privée ou domestique, plus largement associée aux femmes où le travail est moins visible. En effet, en associant systématiquement l'aspect domestique à quelque chose d'émotionnel ou de personnel, le travail qu'il implique est considéré comme naturel. On le fait parce que ce sont des gens qu'on aime ou parce qu'on développe une relation affective avec les personnes. Difficile alors de reconnaître qu'il s'agit d'un travail à part entière et encore moins d'un travail difficile.

Cela nous ferait presque oublier l'importance du *care* dans la société humaine. Et pourtant, les moments où nous avons besoin des autres sont nombreux : enfance, adolescence, maladies, accidents, grossesse, vieillesse... Sans le soin à l'autre, la société humaine s'effondrerait très vite. Il est donc primordial de le revaloriser. Cela passera notamment par une meilleure

rémunération des emplois liés au *care* et plus de moyens dans ce secteur. Comme le disait Joan Tronto dans une interview pour Axelle Mag : « Les initiatives locales nous montrent que ça marche. Donner au *care* autant de valeur qu'à la production. Changer les règles économiques de distribution des salaires. Pourquoi est-ce qu'une femme de ménage devrait être moins payée qu'un trader ? Il faut rendre l'économie éthique »⁸.

¹ Brugère, Fabienne. *Le sexe de la sollicitude*. Édité par Non Conforme. Seuil, 2008.

² Terme anglo-saxon qui désigne d'une part la sensibilité que l'on peut avoir envers les besoins des autres, et d'autre part, l'action de prendre en charge ces besoins.

³ Bruyer, Marie. *Le care : Penser une nouvelle citoyenneté ?*. Barricade, 2013.

⁴ Weisgram, E. S., R. S. Bigler, et L. S. Liben. *Gender, values, and occupational interests among children, adolescents, and adults*. 2010.

⁵ Guy, M. E. & Newman, et M. A. *Public Administration Review*. *Women's Jobs, Men's Jobs: Sex Segregation and Emotional Labor*. 2004.

⁶ Op. cit.

⁷ Femme et Santé. « Care, genre et santé des femmes. » Femme et Santé, plateforme pour promouvoir la santé des femmes. 2017. http://www.artko.be/pdf/Rapport_Care.pdf (accès le Janvier 2019).

⁸ Laurent, Véronique. « L'éthique du care selon Joan Tronto » Axelle Mag, Janvier-février 2017, éd. 195-196.



Uber, dangereux séducteur !

Rosine Herlemont — chargée d'études FPS

L'ubérisation se présente comme la plus grande révolution sociétale depuis l'industrialisation au milieu du 19^e siècle, celle qui, bouleversant les relations sociales, va libérer le travail et émanciper l'individu grâce aux nouvelles technologies numériques. La réalité est beaucoup moins rose ! Car l'ubérisation pourrait provoquer beaucoup plus rapidement ce que la mondialisation de l'économie et les politiques néo-libérales tentent de faire depuis quatre décennies : éroder progressivement la sécurité sociale, démanteler le droit social, allonger le temps de travail, répartir de façon inéquitable revenus du capital et revenus du travail, favoriser l'évasion fiscale...

L'entreprise *Uber* naît en 2009 à San Francisco sous la forme d'une plate-forme internet mettant en relation directe les consommatrices/eurs et les prestataires de services. Il s'agit, en l'occurrence, du transport automobile individuel de personnes en milieu urbain. Le service est appelé VTC (*Voiture de Transport avec Chauffeuse/eur*). Les conductrices/eurs ne sont pas des salarié-e-s de la société qu'elles/ils représentent, mais des autoentrepreneuses/eurs avec lesquels la société *Uber* sous-traite. Elles/ils sont, à la fois, travailleuses/eurs et propriétaires de leurs moyens de production qui se résument à une automobile, un smartphone, une tablette (ou un équivalent) et une connexion internet. Elles/ils doivent s'assurer elles/eux-mêmes contre les risques (accident, maladie ou blessure) et verser des primes pour se ménager une retraite par capitalisation¹. C'est également à elles et eux qu'incombent les frais d'énergie, d'entretien et de renouvellement

de leur véhicule. L'entreprise mère (sous-traitante), *Uber*, est virtuelle. Elle dispose d'un algorithme informatique permettant de géolocaliser rapidement les offreuses/eurs et les demandeuses/eurs de service pour les mettre en relation. Son moyen de production est difficilement localisable car il se confond avec les marchés² au sein desquels l'entreprise est implantée. Elle demande un minimum de main d'œuvre et échappe aisément aux impôts nationaux en fixant arbitrairement ses sièges sociaux dans des paradis fiscaux.

Le succès d'*Uber* s'explique par les prix intéressants qu'il peut pratiquer puisqu'il n'a pratiquement pas de salaires à payer ni de cotisations sociales à verser. De plus, les consommatrices/eurs sont séduit-e-s par la flexibilité et la rapidité de l'offre. Dès qu'elle/il exprime la demande de service, la/le client-e est satisfait-e en un temps record. Enfin, beaucoup de travailleuses/eurs sont attiré-e-s par l'autoentreprise de type *Uber* qui

leur donne l'illusion d'une liberté de travailler quand elles et ils le veulent et au rythme qu'elles et ils souhaitent, bref d'échapper au lien de subordination qu'implique nécessairement le salariat.

C'est pourquoi le modèle d'*Uber* s'est rapidement étendu à d'autres secteurs d'activité. D'abord, l'aide à domicile, la livraison, le nettoyage puis le logement touristique, les conseils juridiques, financiers, etc. C'est ce qu'on appelle l'*ubérisation* de l'économie. Tous les secteurs d'activités où la production de services prédomine sont susceptibles d'être *ubérisés* à un moment ou à un autre...

Uber, une nouvelle alternative ?

Bien que d'apparence révolutionnaire, l'alternative *Uber* constitue une forme d'exploitation que nous trouvons nécessaire de dénoncer.

Cette nouvelle forme de travail n'est,



© pixabay

en réalité, que du salariat déguisé détournant la législation sociale sur la protection du travail. Or, le salariat, malgré les souffrances bien réelles qu'il peut occasionner à la/au travailleuse/eur, offre, grâce aux conquêtes ouvrières et sociales du 20^e siècle, une série importante de contreparties à la subordination et à l'aliénation de la force de travail qu'il implique.

Ainsi, le travail salarié est censé donner accès à un revenu sécurisé en général suffisant pour s'offrir une vie sociale satisfaisante, il donne accès à l'assurance maladie et invalidité pour la famille, à la retraite et, au besoin, à des indemnités de chômage. Mais, il offre aussi une insertion sociale et citoyenne³ ainsi qu'une participation à une communauté de travail qui fait sens⁴.

Un autre modèle est possible

Toutefois, ignorer les bouleversements qu'apportent les nouvelles technologies numériques sur le mode de production

et par conséquent sur les conditions de vie des travailleuses/eurs serait une lourde erreur. Le remplacement de l'être humain par la machine dans les tâches industrielles les plus pénibles, ingrates et répétitives est une bonne chose s'il s'accompagne d'une réduction collective du temps de travail sans perte de salaire⁵. Il permettrait de repenser la force de travail vers plus d'inventivité et de créativité en améliorant ainsi la possible réalisation de soi par le travail. Les plates-formes numériques peuvent constituer une ressource infinie pour le bien-être collectif si elles sont dirigées vers les besoins sociaux, culturels et économiques les plus utiles que ce soit en matière de formation, de mobilité, de développement durable et écologique⁶. Ces plates-formes pourraient revêtir la forme de coopératives⁷ ou de structures autogérées.

Bref, les alternatives existent et elles sont nombreuses. Il faut, pour cela, que la gauche politique puisse s'unir et créer un rapport de force suffisant en faveur des travailleuses/eurs en opposition au capitalisme exacerbé et mortifère.

La lutte des classes n'est pas morte contrairement à ce que certain-e-s voudraient nous faire croire ! Elle peut prendre simplement d'autres formes.

¹ Système par lequel la/le retraité-e se paie sa pension sur le capital qu'elle/il s'est constitué tout au long de sa vie d'actives/if. Il s'oppose au système de répartition de la sécurité sociale où ce sont les actifs/if qui paient les pensions des plus âgé-e-s par prélèvement sur leur salaire, sous forme de cotisations.

² En économie, on définit traditionnellement le marché comme le lieu de rencontre de l'offre et la demande. En principe, c'est lui qui fixe les prix des biens et des services échangés. En l'occurrence, ici, c'est *Uber* qui fixe les prix !

³ À cet égard, l'accès pour les femmes à un travail salarié équivalent à celui des hommes est et reste une revendication féministe importante.

⁴ Linhart, Danièle. « Imaginer un salariat sans subordination. » Le Monde diplomatique, juillet 2017: 20-21

⁵ Ce qui permettrait de réorienter équitablement les gains de productivité vers les revenus du travail. Voir notre analyse : <http://www.femmesprevoyantes.be/2017/01/27/pourquoi-il-est-urgent-de-reduire-collectivement-notre-temps-de-travail/>

⁶ Voir à cet égard, la création à Bruxelles de la plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés <http://www.bdxrefugees.be/>

⁷ Mediapart. « CoopCycle est actuellement en gestation comme alternative équitable à Deliveroo. » Mediapart. 5 Octobre 2017. www.mediapart.fr.



L'allocation universelle, un cadeau empoisonné ?

Rosine Herlemont – chargée d'études FPS

On appelle allocation universelle « un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres sur une base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigences en termes de travail¹ ». Chaque individu recevrait donc, de la naissance à la mort, sans la moindre contrepartie ni condition, une somme, régulière et identique pour tou-te-s, cumulable si elle/il le désire avec ses revenus liés au travail.

Présentée comme une solution « *ni de gauche ni de droite* », l'allocation universelle serait à même de remplacer avantageusement l'État social de bien-être² voué à une mort inéluctable en regard du nouveau contexte économique émergent.

Cependant, le clivage « *gauche-droite* » revient au galop lorsqu'il s'agit de définir qui recevra cette allocation, comment la financer et à quel montant s'élèvera-t-elle ?

Ses partisan-e-s de gauche voient en elle une solution non stigmatisante pour résorber le chômage, éradiquer l'aliénation au travail et la pauvreté. Elle mettrait un terme au contrôle de plus en plus poussé des demandeuses/eurs d'emploi dans une société où chaque individu rêve de liberté et d'émancipation. L'allocation universelle permettrait de réinventer un système de « *protection, liberté et autonomie* »³ dans une société où la numérisation et l'automatisation de la production permettraient, dans un avenir proche, de réduire le travail humain à sa portion congrue⁴. Ainsi, chacun-e serait libre de choisir, à la carte, la part qu'elle/il préfère consacrer au marché du travail, au loisir, à l'engagement citoyen et à la vie familiale.

Philippe Defeyt, économiste, membre fondateur et ancien secrétaire fédéral d'Écolo propose pour la Belgique un montant de 500 à 600 euros par mois qui constituerait un « socle de base ». Il devrait, afin d'assurer un niveau de vie décent, être combiné à un travail complémentaire. En ce qui concerne son financement, là où ses détractrices/eurs craignent de voir disparaître la sécurité sociale, l'économiste considère que celle-ci pourrait continuer à exister sans problème à côté de l'allocation universelle, l'argent nécessaire pouvant être récupéré à d'autres niveaux (bourses d'études, revenus d'intégrations, dépenses fiscales qui ont trait aux personnes à charge...).

Pour ses partisan-e-s de droite, le modèle social du 20^e siècle a vécu, sa dégradation est irréversible. L'allocation universelle permettrait de tirer définitivement un trait sur les entraves au développement de l'économie constituées par l'État social de bien-être. Le principe de l'assurance sociale publique et de la solidarité qui gouverne notre sécurité sociale devrait laisser la place à plus de liberté d'investissement pour les entreprises et plus de liberté de choix aux

individus. L'allocation universelle remplacerait dans un premier temps les revenus d'intégration puis les allocations de sécurité sociale. Elle allégerait ainsi les coûts du travail, réduisant les rémunérations au salaire « poche ». Elle permettrait de généraliser les temps partiels, les emplois intérimaires ainsi que l'autoentreprise (voir notre article sur l'ubérisation de la société). Elle serait financée principalement par un impôt unique sur le revenu⁵.

D'un côté donc, la liberté de refuser un emploi considéré comme inintéressant, aliénant ou mal payé. De l'autre, une subvention aux employeuses/eurs qui pourrait abaisser le coût du travail et qui bénéficierait d'un allègement de la pression fiscale, associée à une disparition progressive des prestations sociales dont nous jouissons actuellement.

Pour ses détractrices/eurs, il est impossible d'envisager l'allocation universelle sans s'inquiéter de la sécurité sociale. Comme le dit Mateo Alaluf⁶, Docteur en sciences sociales, « *l'allocation universelle, chaque fois qu'elle est promue, vise à une moindre intervention de l'État dans les politiques sociales* ». Même en admettant la faisabilité technique



© Christian Dubovan

de la déclinaison de gauche de l'allocation universelle, celle-ci repose sur un socle philosophique qui, à notre avis, la fragilise.

Par ailleurs, il est fort probable que l'instauration d'un revenu de base accélère une généralisation du temps partiel, choisi comme non choisi. Devant la raréfaction de l'emploi, le phénomène du temps partiel s'installe et s'amplifie depuis 20 ans sous l'impulsion des employeuses/eurs, les encouragements des pouvoirs publics et parfois avec la bénédiction des syndicats. Pour certains secteurs (Horeca, nettoyage, grande distribution) il est même devenu un « système ». Ces temps partiels ne concernaient, jusqu'à présent, presque exclusivement que les femmes. La mise en place d'une allocation universelle généraliserait certainement l'installation d'une telle pratique dans des secteurs dits « masculins » tels que la construction automobile, la sidérurgie, etc. Si cela se vérifiait, les hommes entreraient dans la triste concurrence pour des emplois précaires, à temps partiel et mal rémunérés. Dès lors, on peut deviner aisément qui sera le « vainqueur » d'une telle concurrence entre les plus pauvres et ce qui restera aux femmes.

Associée à cette élimination progressive des femmes du marché du travail, l'allocation universelle ferait courir un autre risque. Elle pourrait être perçue comme « un revenu de la femme au foyer » et donc, comme un incitant supplémentaire, au sein du couple, pour que les femmes restent chez elles. Ceci,

avec toutes les conséquences perverses que nous connaissons en cas de rupture ou en matière de pension.

Une allocation sans histoire

L'État social de bien-être a pour fondement la solidarité par un système de répartition rendant les travailleuses/eurs interdépendant-e-s les un-e-s des autres (les jeunes vis-à-vis des adultes, les malades vis-à-vis des valides, les retraité-e-s vis-à-vis des actives/ifs, les sans-emplois vis-à-vis de celles et ceux qui travaillent,...). Le système est, de plus, distributif car chacun-e, au cours de la vie et de ses accidents, sera amené-e à se situer dans une de ces postures. En outre, ce modèle social a été conquis sur un siècle de rapports de force entre travail et capital dans le processus de production capitaliste. Les récits des manifestations, des grèves, des défaites comme des succès se transmettent de génération en génération et restent gravés dans la mémoire collective.

Par contre, l'allocation universelle tombe un peu de nulle part... Elle a pour fondement le partage qui relève plus de l'ordre moral que social. Elle est strictement égalitaire, chacun-e reçoit la même chose, ni plus ni moins sans distinction des parcours d'existence. Elle vient bien à point au moment où les économies en pleine « crise » creusent les inégalités sociales... Pas de récits transgénérationnels, pas de mémoire collective. Elle constitue un

concept idéaliste qui séduit par sa nouveauté dans une société déboussolée, en recherche de solutions « clés sur porte »... Elle ne repose pas sur une relation entre les forces de travail (partis politiques de gauche, organisations syndicales, mutualités) et les forces du capital, mais dépend du bon vouloir d'une autorité étatique qui aurait tout le loisir selon les conjonctures économiques de revenir sur ses décisions sans opposition possible des bénéficiaires (désormais individualisé-e-s) d'un droit précaire. Plutôt que d'enterrer prématurément l'État social de bien-être, nous préférons continuer à protéger des politiques que nous défendons de longue date !

¹ Van Parijs, Philippe. « L'allocation universelle : une idée simple et forte pour le XXI^e siècle. » Comprendre, n° 4, « Les inégalités », Octobre 2003: 155-200.

² Aussi appelé Etat-providence. Se caractérise par de larges compétences réglementaires, économiques et sociales censées assurer une série de fonctions sociales au bénéfice des citoyen-ne-s. L'État social de bien-être s'oppose à l'idéologie libérale d'un État limité à des fonctions d'ordre public et de sécurité.

³ Capsule vidéo. " Faire battre le coeur de la France". Février 2017.

⁴ Entre dix et vingt heures/semaine par travailleuse/eur selon certaines études prospectives.

⁵ Selon Nathalie Kosciusko-Morizet, un impôt non progressif de 20% devrait suffire in Geoffroy, Romain. « Revenu de base : les propositions des candidats à la présidentielle. » Le Monde. 21 Octobre 2016. https://www.lemonde.fr/politique/article/2016/10/21/revenu-de-base-les-propositions-des-candidats-a-la-presidentielle_5018302_823448.html

⁶ Alaluf, Mateo. « L'Allocation Universelle. Nouveau label de précarité ». Couleur Livres, 2014.

Les vulnérables invisibles

Stéphanie Jassogne - chargée de communication FPS

Depuis juillet 2017, le ministre fédéral de l'Emploi, Kris Peeters, a enclenché une importante réforme des aides à l'emploi, assurant que "lutter contre la pauvreté est une priorité". Ces différentes mesures ont permis de diminuer le nombre de demandeuses/eurs d'emploi en les expulsant du chômage. Si les dépenses de l'ONEM² connaissent en effet une diminution ces dernières années, on constate que les dépenses du revenu d'intégration des CPAS³ ont augmenté. Assistons-nous à un transfert de la sécurité sociale du niveau fédéral au niveau local ?

C'est l'une des questions que nous avons posé à Frédérique Lien et Marie-France Monnier. Référents sociaux au sein de la direction du Service social de Solidararis, elles sont toutes les deux chargées de la formation des assistant-e-s sociales/aux de la mutualité et les accompagnent sur le terrain. Depuis septembre 2018, elles récoltent des témoignages des travailleuses/eurs de terrain afin de réaliser un « observatoire social ». Cette étude qualitative a pour objectif de mettre en exergue et répercuter auprès de l'opinion publique et des décideuses/eurs des faits de société dont les services sociaux sont témoins, en utilisant l'expertise des assistant-e-s sociales/aux et la proximité sociale établie avec l'affilié-e pour faire état des inégalités (sociales, économiques...) présentes dans notre société.

Qu'advient-il des chômeuses/eurs qui ont été exclu-e-s ?

Dès les premières exclusions en 2015, de nombreuses personnes n'ont plus reçu la moindre allocation de chômage et ce, du jour au lendemain ; ces personnes ont basculé de la sécurité sociale (chômage) vers l'aide sociale et ont fait une demande afin d'obtenir un revenu d'intégration sociale du CPAS en fonction de leur situation. Toutes n'ont pas droit à ce revenu. Par exemple, dans certains couples, si le mari est exclu du chômage et que sa compagne travaille avec des revenus jugés « suffisants » par rapport au montant du revenu d'intégration, celui-ci n'a plus aucun droit ! Les assistant-e-s sociales/aux de Solidararis, sollicité-e-s par les personnes exclues définitivement ou temporairement du chômage, fonctionnent au cas par cas, car chaque parcours est différent¹.

Une procédure accélérée a été mise en place, mais nous constatons que la mutualité a de moins en moins de solutions à proposer à ces personnes et les assistant-e-s sociales/aux nous font part d'un sentiment d'impuissance.

Quelles sont les conséquences de ces expulsions sur le niveau de vie des personnes qui n'ont plus droit aux allocations de chômage ?

Certaines personnes n'ont simplement plus de droits du tout, ce qui n'existait pas il y a quelques années. Il y a clairement une augmentation du nonaccès aux droits sociaux et une déshumanisation complète de la sécurité sociale. Ce qui renforce la fragilité de ces personnes et les enfonce encore plus dans la précarité. Ce qui est inquiétant c'est que ne plus disposer de ressources est presque banalisé.

Assistons-nous à un transfert de la sécurité sociale du niveau fédéral au niveau local (c'est-à-dire de l'ONEM aux CPAS) ?

Suite aux exclusions, on constate un engorgement des CPAS. La situation est telle que certaines personnes introduisant une demande d'intégration sociale sont renvoyées vers la mutualité afin d'introduire une demande d'allocation aux personnes handicapées alors qu'elle ne présente pas de perte d'autonomie. Ce n'est qu'avec cette preuve de demande que certains CPAS acceptent d'examiner le dossier de la personne demandeuse. Il y a une volonté de la part des CPAS de ne prendre en charge que les personnes pour qui il n'y a vraiment aucune autre solution. Cela multiplie les démarches administratives. Les demandeuses/deurs se sentent vraiment

débordé-e-s, peu écouté-e-s et, finalement, abandonnent. De plus en plus de personnes ne savent plus faire face aux soins de santé qui ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale, comme le remboursement des lunettes ou des soins dentaires. Les affilié-e-s se tournent alors vers nos services pour une demande au fond social. Ils peuvent ainsi accéder à des soins qu'elles/ils pouvaient prendre en charge auparavant.

Comment permettre une protection sociale à ces « vulnérables invisibles » qui n'ont ni accès au chômage et qui n'arrivent pas au CPAS ?

Malheureusement, le gouvernement actuel s'est totalement désengagé et la protection sociale des individus n'est plus une priorité. Au niveau de Solidararis, nous formons les assistant-e-s sociales/aux pour qu'elles/ils disposent d'une bonne connaissance de la législation sociale et soient le plus proactives/ifs possible. Il est important de mieux informer les citoyen-ne-s pour qu'elles/ils aient une meilleure connaissance de leurs droits.

¹ Le Vif. «L'ONEM respire... et les CPAS s'essouffent!» Le vif.be. 3 décembre 2018. <https://www.levif.be/actualite/belgique/l-onem-respire-et-les-cpas-s-essouffent/article-opinion-1061731.html>

² L'Office National de l'Emploi est une institution publique de sécurité sociale qui gère le système d'assurance-chômage.

³ Les Centres Publics d'Action Sociale assurent la prestation d'un certain nombre de services sociaux dont l'assistance sociale qui a pour but de garantir un revenu minimum à l'ensemble de la population.

⁴ Certaines mutualités disposent d'un « fond social d'action solidaire » qui intervient lorsqu'une personne ne peut faire face à des frais exceptionnels en soins de santé. L'octroi d'une partie de ce fond se fait sur base d'une enquête sociale.

Quand l'État n'est pas là...

Mathilde Largepret - chargée de projets FPS

Parfois, les gens à qui on a accordé notre confiance pour qu'ils et elles portent notre voix et nous représentent politiquement manquent à l'appel. Parfois, nos droits fondamentaux restent couchés sur le papier sans véritable traduction dans notre vie quotidienne. Quand l'État n'est pas là où on l'attend, proche des citoyen-ne-s pour leur assurer une vie digne, la machine se met en marche.



Des collectifs et plateformes citoyennes rassemblent leurs forces, des associations voient le jour pour pallier les manquements qui surviennent. Toujours avec le mérite d'essayer de rétablir un équilibre quand les décisions de nos élu-e-s semblent loin des préoccupations de la majorité de la population. Focus sur la campagne Tam-Tam.

À la veille des élections fédérales, régionales, communautaires et européennes, la Campagne Tam-Tam dénonce les politiques néolibérales, met en avant leurs impacts néfastes et propose des alternatives

concrètes. Depuis plus d'un an, en Belgique, des associations, mutuelles (dont Solidararis), syndicats, actrices/eurs de terrain, expert-e-s et citoyen-ne-s, indépendant-e-s de tout parti politique, font vivre la campagne. Chaque round développe une thématique particulière via des moyens variés et très accessibles. Capsules vidéo coup-de-poing, infographies attrayantes et percutantes, mobilisations festives, belle présence médiatique, appel à actions, analyses... Tout est bon pour déconstruire les mesures antisociales et développer notre esprit critique.

La défense de la sécurité sociale et du droit à la santé a mobilisé les premières semaines de la campagne. Aujourd'hui, cette actualité continue de battre son plein avec l'Article 23 de la Constitution abordé sous toutes ses coutures : « Chacun-e a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. (...) Ces droits comprennent notamment (...) le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ». À suivre de près jusqu'aux élections !

Pour aller plus loin, consultez le site sur de la campagne : <https://www.campagnetamtam.be>



Femmes & Gilets jaunes

« Il n'y a pas de révolution sans femmes »

Mathilde Largepret – chargée de projets FPS

L'actualité hivernale a été marquée par la naissance du mouvement des gilets jaunes. Symbole d'un ras-le-bol général, ces mobilisations ont vu le jour suite à une énième mesure d'austérité du gouvernement français. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase ? L'augmentation du prix des carburants, allongeant ainsi la longue liste des mesures qui fragilisent encore un peu plus toute une frange de la population. En Belgique également, les décisions de nos élu-e-s riment trop rarement avec justice sociale et renforcent la précarité, qui touche davantage les femmes. Présentes depuis les premiers jours du mouvement, quelle est leur place au sein de celui-ci et quelles sont leurs particularités ?

Les femmes en première ligne !

Familières des boulots précaires, des bas salaires et du temps partiel, très majoritaires à la tête de familles monoparentales (dont près de 50 % vivent sous le seuil de la pauvreté), habituées aux doubles journées... les femmes subissent de plein fouet les effets des décisions antisociales. Les revendications des gilets jaunes, portées entre autres sur le déclin des services publics, mais aussi de la sécurité sociale, les concernent donc à part entière. Sans surprise, on les retrouve sur le terrain, près des lieux de blocage même si, dans de nombreux médias, on lit que la présence des femmes serait presque une révolution en elle-même. Pourtant, l'historienne Mathilde Larrère le rappelle : « A chaque fois, on s'étonne de la présence des femmes dans les mouvements sociaux. Alors qu'elles sont toujours présentes ». Elle ajoute : « Il n'y a pas une révolution sans les femmes. (...) Alors certes, elles (...) le sont un peu moins dans les syndicats et dans les

partis parce qu'on ne leur laisse pas la place (...) À l'inverse, elles sont là dans toutes les mobilisations et les associations. La majorité de celles-ci repose sur la présence des femmes ».

Des rôles genrés chez les gilets jaunes ?

Dans certains lieux, elles ont pris l'initiative d'occuper un rond-point. Ailleurs, elles participent activement aux manifs et se retrouvent parfois en première ligne. Cependant, comme dans le reste de la société, les rôles et actions des militant-e-s restent souvent genrés. La chercheuse Magali Della Sudda le constate : « De manière traditionnelle, elles ravitaillent les gens qui vont sur les ronds-points, même si on a pu remarquer quelques hommes faisant la cuisine ». Les femmes continuent ainsi à assurer les soins aux autres (cuisiner, s'occuper des blessé-e-s,...) et une certaine charge mentale de l'organisation. Dans le podcast « Où sont les casseuses ? »,

la philosophe Elsa Dorlin explique le lien entre les genres et l'appropriation de l'espace dans lequel on se trouve : « Dans la socialisation, en tant que garçon ou homme, il y a une forme d'autorisation beaucoup plus grande à l'usage de la violence, et même tout simplement à l'usage du corps » et ce, dès le plus jeune âge. De plus, la force est davantage mise en avant et favorisée chez les hommes même si, au quotidien, les femmes aussi « font l'expérience d'une puissance, mais peut-être dans des choses qui sont moins considérées comme leur permettant après d'agir » (porter les courses, les enfants, pousser une poussette...). Dans la société patriarcale, une femme utilisant la force voire la violence, surprendra et se verra éventuellement qualifiée d'hystérique ou de folle. Dans le mouvement des gilets jaunes, ce rapport entre le corps et l'espace se traduit par des actions parfois plus pacifiques des femmes, qui s'opposent par exemple à dégrader des biens, à l'affrontement direct ou violent avec la police, à bloquer 100 % du trafic routier, etc.



Gilets jaunes féminines et gilets jaunes féministes

Pour se distancier de la violence des casseurs, des centaines de femmes gilets jaunes se sont rassemblées en janvier. Leur message portait essentiellement sur les discriminations qu'elles vivent et la précarité qu'elles connaissent plus que n'importe qui d'autre. On pouvait voir des revendications et des modes de fonctionnement semblables à celles et ceux du militantisme féministe, même si les porte-paroles de l'initiative insistaient : c'est une mobilisation féminine, pas féministe. Très contrasté, le mouvement rassemble des citoyen-ne-s aux convictions diverses. C'est ainsi qu'on retrouve à la fois des militant-e-s féministes - les associations féministes ont par ailleurs montré leur soutien -, mais aussi des misogynes aguerris qui n'hésitent pas à s'attaquer plus ou moins ouvertement et violemment aux femmes. Certain-e-s considèrent que c'est avant tout « un mouvement de consommateurs et pas un mouvement politique : le pouvoir d'achat avant tout ». Pourtant, on l'a vu, les luttes peuvent converger. La question environnementale est rapidement arrivée dans le débat et des ponts entre justice sociale et justice climatique sont sans cesse faits. Les enjeux d'égalité sont déjà bel et bien présents dans le mouvement, mais peut-être encore trop peu visibles, comme ces battantes, ces femmes gilets jaunes qu'on découvre de jour en jour.

¹ Hibo, Sarah. Monoparentalité = femme + pauvreté ? FPS 2013

² Bilem, Vincent. « Pourquoi la place des femmes dans le mouvement des gilets jaunes fait-elle tant polémique ? » Les Inrockuptibles. 17 Décembre 2018. <https://www.lesinrocks.com/2018/12/17/actualite/pourquoi-la-place-des-femmes-dans-le-mouvement-des-gilets-jaunes-fait-elle-tant-polemique-11152693/>

³ Dancourt, Sophie. « MATHILDE LARRERE : "Il y a une telle invisibilisation des femmes qu'on a la sensation que leur présence est un signe de gravité de la crise des Gilets Jaunes" » J'ai piscine avec Simone. 9 Décembre 2018. <http://www.jaipiscineavecsimone.com/mathilde-larrere-il-y-a-une-telle-invisibilisation-des-femmes-quot-on-a-la-sensation-que-leur-presence-est-un-signe-de-gravite-de-la-crise/>

⁴ Op. cit.

⁵ Tuillon, Victoire. Où sont les casseuses ? Comp. Quentin Bresson. 2018.

⁶ Ibid.

⁷ « Les Gilets jaunes à la lumière de l'expérience italienne » Paris-Lutte.info, 5 Janvier 2019. <https://paris-lutte.info/les-gilets-jaunes-a-la-lumiere-de-11185/lang-fr>.



© Thomas Bresson

« La sécu, j'y comprends toujours rien ! »

3 outils numériques pour mieux en saisir les enjeux et dire stop aux idées reçues

Elise Voillot – chargée de communication FPS

Au fil de ces pages, nous avons étudié diverses facettes de la sécurité sociale. Nous avons observé les menaces qui la traversent et pu constater qu'elle nous concernait tou-te-s. Mais malgré cela, ça ne vous parle toujours pas ? Vous avez encore du mal à en cerner les enjeux et à comprendre comment elle fonctionne ? Voici quelques outils ludiques et passionnants pour vous aider à y voir plus clair.

Le plus
« Voyage, voyage » :
Bienvenue à Providence
Un projet transmédia du CNCD-11.11.11 conçu par Switch asbl



Qui dit serious game, dit autres horizons. À la tête du pays Providence, prenez, seule ou à plusieurs, des décisions pour l'ensemble de vos habitant-e-s afin de leur assurer une véritable justice sociale. Pas toujours évident d'être chef-fe d'État ! Mais rassurez-vous, de petites capsules vidéo sont là pour vous aider. En plus de ce jeu particulièrement bien fait, découvrez sur la plateforme un documentaire étudiant la protection sociale dans d'autres pays que le nôtre. Une perspective intéressante qui nous permet de mieux comprendre pourquoi la sécurité sociale reste essentielle.

<http://www.bienvenueaprovidence.com>

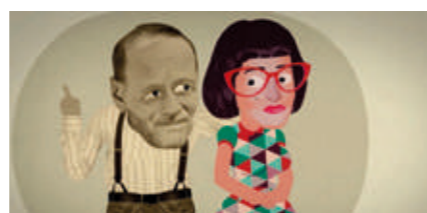
Le plus
« Space » : Sécu Wars
Une campagne de sensibilisation du CIEP et des Equipes Populaires avec le soutien de Fédération Wallonie Bruxelles, de la mutualité chrétienne et de la CSC

Quand l'empire attaque (la sécu), elles/ ils contre-attaquent ! Immergez-vous dans une galaxie fort fort lointaine où la sécurité sociale n'est plus qu'un doux rêve et tentez d'y (sur)vivre tant bien que mal. Ce serious game à la fois fun et ludique illustre les conséquences individuelles d'une absence de sécurité sociale. Pour aller plus loin que les quelques vidéos parodiques (et drôles), un petit questionnaire est également disponible sur le site.

<http://secuwars.be>



Le plus
« Belgitude » :
Ceci n'est pas un trou
Une production du CEPAG réalisée par Lucie Thocaven



Pour de nombreuses personnalités politiques, la sécu coûte trop cher et encourage l'assistanat social. Qu'en diraient nos grands-parents, eux qui se sont battus pour l'obtenir ? C'est la question que pose ce court-métrage d'animation. Épaulée par les voix de Bouli Lanners et de Yolande Moreaux, cette capsule très « belgian touch » nous offre un voyage dans le temps et casse les idées reçues.

<http://www.cecineestpasuntrou.be>

Ça y est, c'est une révélation, la défense de la sécurité sociale sera votre nouveau combat ! Mais comment agir à votre échelle ? Signez notre pétition pour l'inscrire au patrimoine Mondial de L'UNESCO et enfin lui offrir l'estime qu'elle mérite : <https://prenonssoinde nous.be>

AGITATIONS!

LES FÉMINISMES EN CHANTIER 5^E ÉDITION

CONCOURS DE CHRONIQUES FÉMINISTES

LES RÉSULTATS !

Le concours de la 5^e édition du grand rassemblement féministe et festif « Agitations ! » a remporté un beau succès. Le jury a été touché par la soixantaine de chroniques reçues, tantôt bouleversantes, tantôt piquantes, et toujours criantes de vérité. Retrouvez dans nos prochains numéros papiers les trois chroniques gagnantes... Mais aussi toutes les autres sur notre site internet !

1^{er} prix – Letizia Finizio « La femelle de. »

Vendredi dernier, j'étais invitée en ma qualité de bientôt trentenaire à un dîner peu arrosé qui devait se finir à une heure décente et où on avait annoncé des jeux de société. Une bouteille de vin par personne plus tard, après avoir soigneusement évité les questions sur les enfants (« est-ce que je te demande si tu regrettes d'en avoir eu, Martine ? »), nous voilà réunis en équipe autour d'un plateau de jeu garni de camemberts multicolores et de questions de culture générale qui nous font frissonner – que celui ou celle n'ayant jamais mis fin à une amitié à cause d'un Trivial Pursuit me jette le premier fromage.

Mon partenaire tire une carte. Je tremble. « Quelle est la femelle du lièvre ? » Nous nous regardons dans le blanc de l'œil, à la recherche de nos souvenirs du cours de sciences avec Madame Elodie en 1997. La tentation est grande de dire levrette pour détendre l'atmosphère, mais je me contiens, parce que mes amis trentenaires-mariés ne rigolent plus à ce genre de boutade depuis longtemps, mais aussi par fierté : pourquoi moi, féministe de service, suis-je incapable de nommer un lièvre femelle ? Autour de moi, silence de morgue : la question a visiblement pris tout le monde de court.

Je repense à mes peluches. L'ours, le cheval, le phoque, le lapin. Mais, c'étaient tous des mâles ? Automatiquement, sans y penser, on avait généré mes peluches au masculin. Sans y penser, ou plutôt par habitude culturelle de voir le masculin l'emporter. « Bah et l'alouette »,

me sort Martine en buvant son déca, « c'est féminin ». Certes, mais c'est un cas particulier de substantif féminin sans équivalent masculin, comme girafe, grenouille ou anguille. Dans ce cas, on ne choisit pas la prévalence du féminin : on n'a juste pas le choix.

Quand on a le choix, on enseigne les noms d'animaux en commençant par le mâle. Ce n'est que par rapport à celui-ci que les femelles prennent forme d'existence : elles viennent après, elles le suivent, elles sont « la femelle de ». Notez la notion de possessivité du mâle sur la femelle induite dès l'enfance. L'inverse, comme souvent, arrive rarement : je ne me souviens pas du dernier dîner de famille où l'on a demandé, entre la poire et le dessert, qui était le mâle de la brebis (pourtant je le sais, c'est le bélier).

J'ouvre des yeux tout ronds en réalisant que même mon doudou était sexiste et que la domination masculine était entrée dans ma vie bien plus tôt que ce que je croyais, soit bien avant Harry Potter (toute une saga de livres et de films avec son nom écrit en lettres d'or dessus alors que c'est Hermione qui faisait tout le sale boulot).

Je regarde mon partenaire et je hausse les épaules. Mon désespoir face à ces réalisations vaut bien un fromage de retard. Internet nous aura appris que la réponse était « hase ». Mais sur wikipédia, la page de hase n'existe pas : elle renvoie directement à celle du lièvre. Je soupire : si cette peluche lapin avait été une lapine, on n'en serait peut-être pas là.

La vie, c'est comme la carrière de Britney Spears.

On ne sait jamais ce qui peut arriver ensuite. Néanmoins, pour certains événements, il se peut que l'on bénéficie d'un filet de **sécurité**. Si nos revenus baissent à cause d'un arrêt maladie ou d'un licenciement, ou que nos frais augmentent (comme par exemple après une naissance), la sécu intervient pour compenser certaines dépenses dans notre budget. Elle ne couvre pas (encore) l'abonnement Netflix ni les cours de Zumba mais est à chaque carrefour de notre parcours.

Anissa aime les tigres, le vert et prendre des risques. L'an dernier, elle a eu des plaquettes. Avec les 720€ récupérés grâce à la sécurité sociale sur les 2395€ de son appareil dentaire, ses parents lui ont offert un petit cadeau.



Un investissement qui s'est révélé assez contreproductif mais qui la réjouit beaucoup.

Simon aime les sushis à l'avocat et le BMX. Ça a tout de suite collé. Anissa a un peu grandi, aime toujours le risque, mais y a des limites. Son gyné lui a conseillé un stérilet en cuivre.



Elle est tranquille pour 5 ans et ne doit rien payer. En dessous de 21 ans, sa contraception (entre 47 et 129€ pour un DIU en cuivre) est prise en charge par l'Assurance Obligatoire. Ce soir, livraison de makis dans le canap'!

Inès est née début juillet et rigole beaucoup. Depuis la rentrée, Anissa a repris le boulot et Marius a pris un congé parental à temps partiel de 8 mois.

Anissa a toujours pris la vie comme elle vient. Être intrépide, ça aide pour accumuler les aventures, mais se sentir protégée aussi.



Anissa adore retrouver son boulot, Marius et Inès adorent la surprendre au travail (puis faire un détour par la boulangerie).



Si sa petite-fille lui prête un peu de son énergie sa pension lui assure depuis ses 65 ans la tranquillité pour continuer à croquer la vie à pleines dents!
(Bon, par contre pour le dentier vaut mieux une mutualité.)

-MANKA-